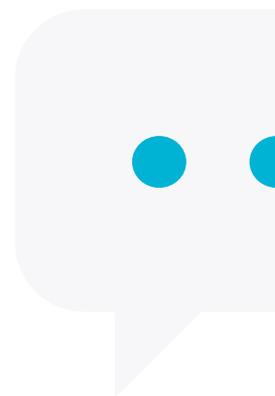
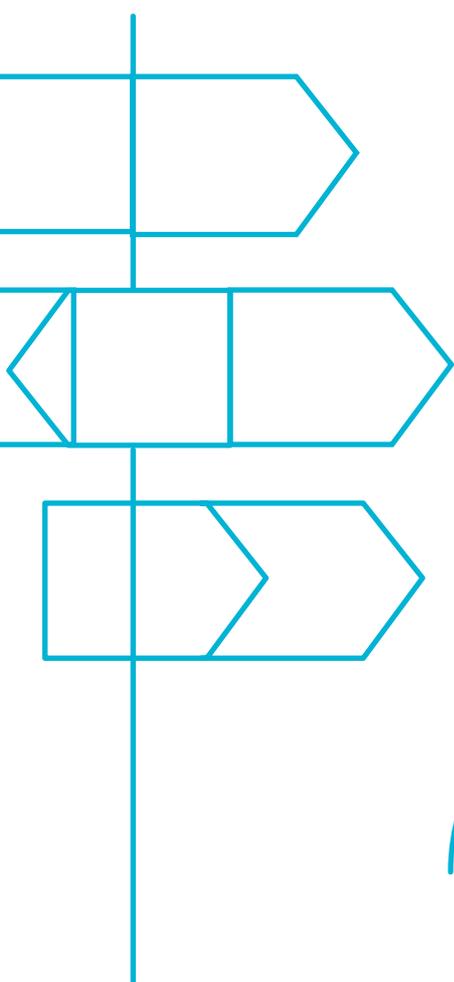


JUILLET 2024

Regards croisés sur l'intérim

1 | Image de l'intérim



Sommaire

1

Une opinion positive
de l'intérim

4

2

Les nombreuses facettes
de l'expérience en intérim

7

3

L'efficacité des agences
d'emploi reste reconnue

12

4

Des intérimaires moins au
fait du CDI

17

5

Une acceptabilité du CDI
en baisse

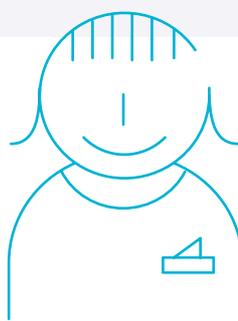
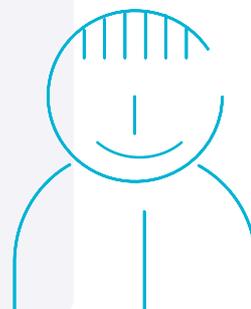
18



ÉCHANTILLON INTERROGÉ

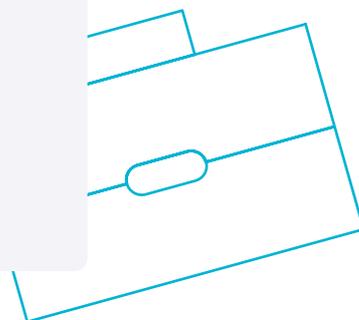
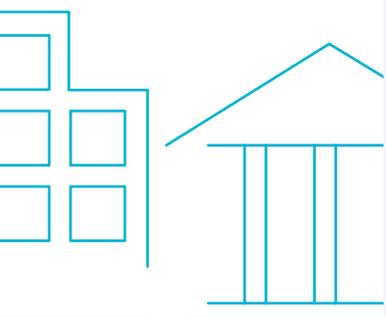
1 000

salariés intérimaires ayant réalisé
au moins une mission d'intérim au cours
de l'année écoulée

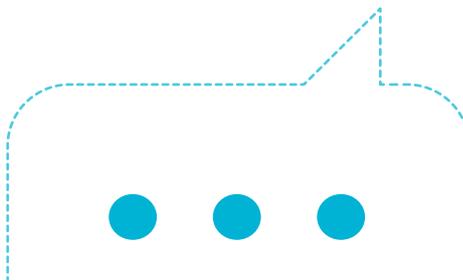


2 002

personnes du **grand public**
(salariés du public, salariés du privé,
demandeurs d'emploi, étudiants)



INTERVIEWS
RÉALISÉES EN LIGNE
PAR BVA



1

Une opinion positive de l'intérim

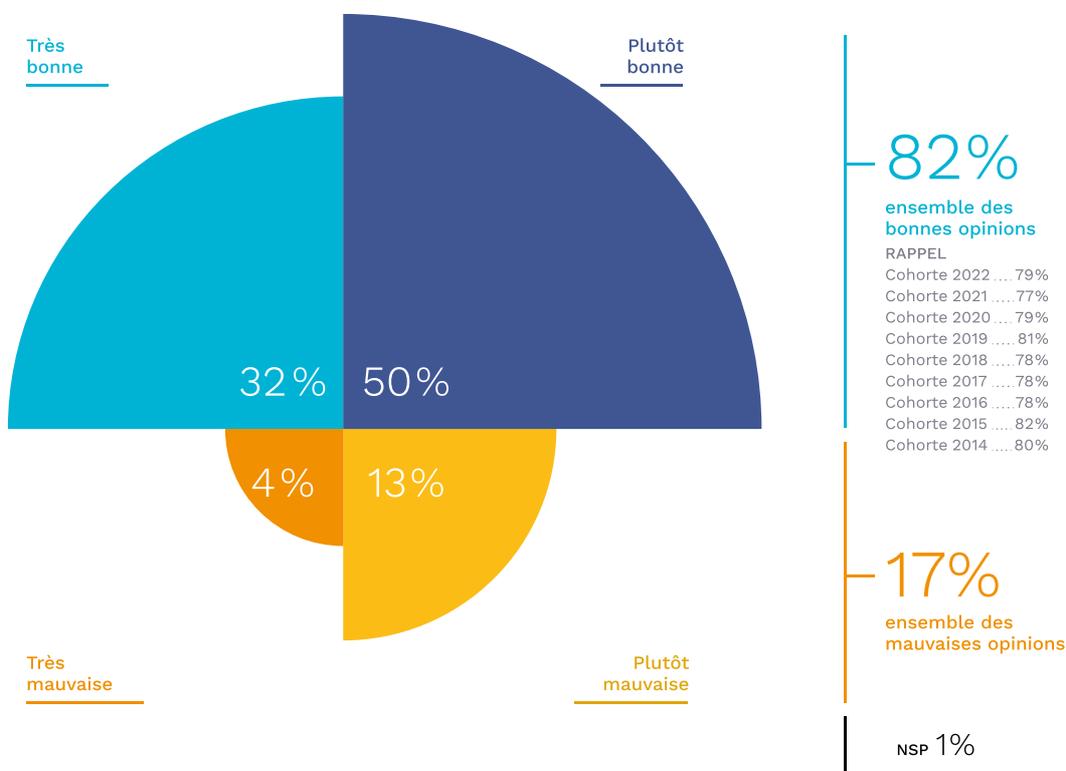
Plus de 8 intérimaires sur 10 ont une "bonne opinion" de l'intérim, un niveau qui retrouve les sommets

QUESTION

De manière générale, quelle opinion avez-vous de l'intérim ?



Répondants → Intérimaires



La majorité des personnes ayant eu une expérience dans l'intérim au cours de l'année en ont une **bonne image (82%)**.

32 %

ont même une **très bonne opinion** de l'intérim.

Après un point bas mesuré en 2022, le niveau progresse cette année de 3 pts par rapport à la dernière mesure et retrouve le sommet atteint en 2016.

L'intérim : de la liberté, de la flexibilité dans le travail, mais qui peut également être synonyme de précarité

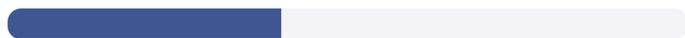
QUESTION

Lorsque l'on vous parle de l'intérim, quels sont les trois mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit ?



Répondants → Intérimaires

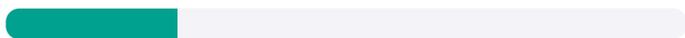
Liberté



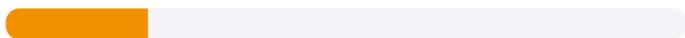
Travail



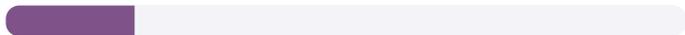
Salaire



Précarité



Flexibilité



Mission



Argent



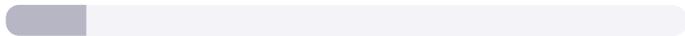
Expérience



Court terme / courte durée



Choix



Les évocations spontanées des intérimaires interrogés se montrent toujours ambivalentes

Comme l'année dernière, l'intérim évoque d'abord la notion de **Liberté**. De la même manière, l'intérim est également bien associé à des notions comme **Flexibilité** ou **Choix**.

Ces notions ne vont pas sans masquer le fait que l'intérim, procurant un "Travail", des "Missions" de "Courte durée" peut être synonyme de "Précarité".

Une opinion positive de l'intérim au sein du grand public, sans distinction entre les cibles

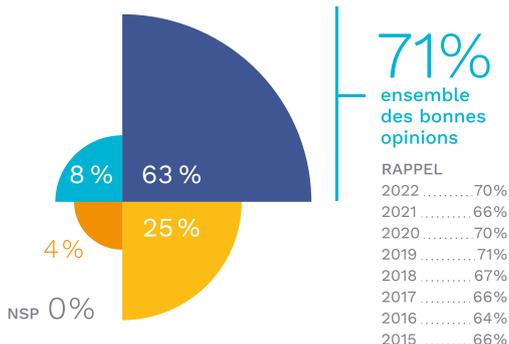
QUESTION

De manière générale, quelle opinion avez-vous de l'intérim ?

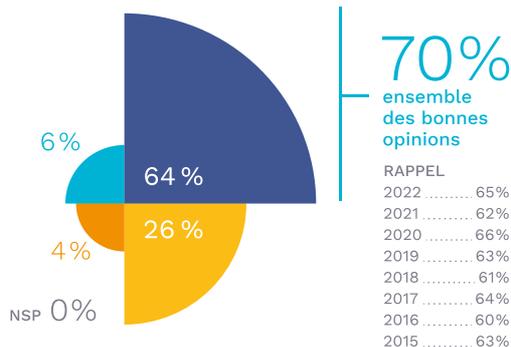


Répondants → Grand public

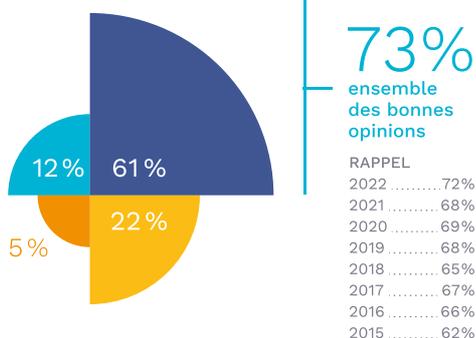
Salariés du privé



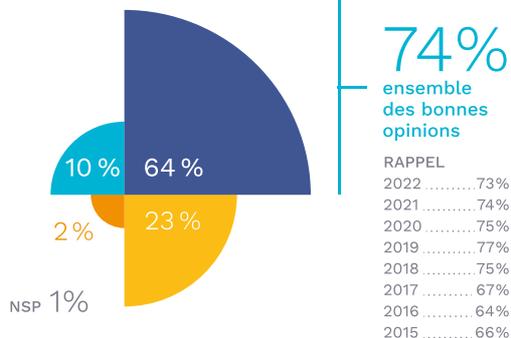
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



● Très bonne opinion ● Plutôt bonne opinion ● Plutôt mauvaise opinion ● Très mauvaise opinion



Le grand public (hors retraités) a plutôt une bonne opinion de l'intérim (de 70% à 74% d'opinions positives).

Des scores en hausse cette année à des niveaux de "bonnes opinions" parfois jamais atteints (salariés du public, demandeurs d'emploi).

Des écarts positifs de 5 à 11 points lorsqu'on compare les scores de cette vague à ceux enregistrés en 2016.

Les nombreuses facettes de l'expérience en intérim

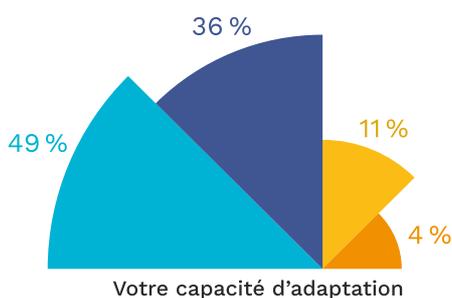
L'apport de l'intérim dans le développement des compétences

QUESTION

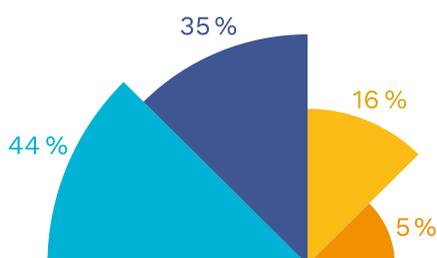
D'une manière générale, l'intérim vous a-t-il apporté quelque chose en ce qui concerne... ?



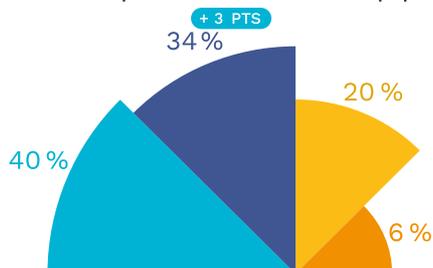
Répondants → Intérimaires



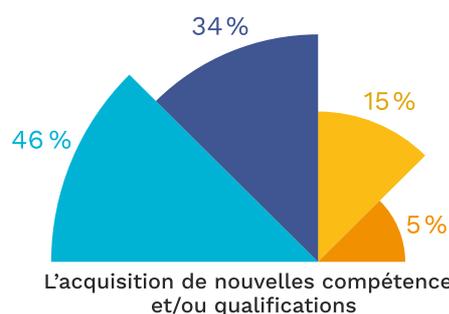
Votre capacité d'adaptation



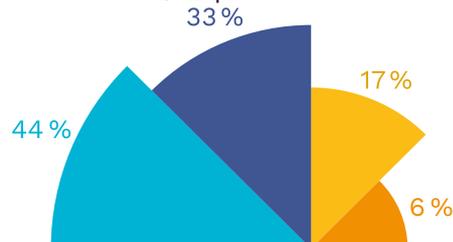
Votre expérience du travail en équipe



Votre sens des responsabilités



L'acquisition de nouvelles compétences et/ou qualifications



Votre autonomie

- Oui, tout à fait
 - Non, pas vraiment
 - Oui, plutôt
 - Non, pas du tout
- + 3 PTS Évolution de l'ensemble « Oui » depuis un an

Les intérimaires de 2023 estiment que l'intérim leur a apporté quelque chose en ce qui concerne :

85%

Capacité d'adaptation

80%

L'acquisition de nouvelles compétences

79%

L'expérience du travail en équipe

77%

L'autonomie

74%

Le sens des responsabilités

L'intérim leur a davantage apporté cette année en matière d'expérience du travail en équipe et de sens des responsabilités, moins en matière d'autonomie.

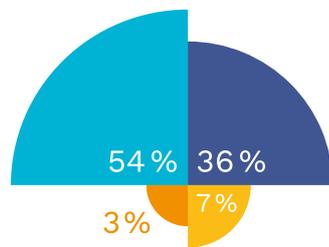
Un passage dans l'intérim est un moyen de se former, de diversifier ses compétences et de s'insérer durablement dans l'emploi

QUESTION

Selon vous un passage dans l'intérim est-il très utile, assez utile, peu utile ou pas du tout utile pour... ?

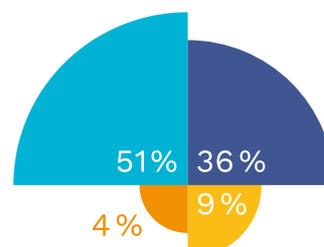


Répondants → Intérimaires



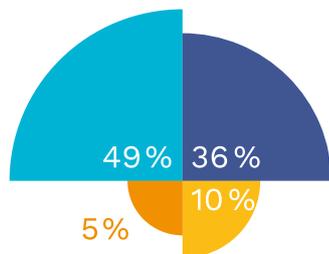
Acquérir une expérience professionnelle

90%
ensemble « utile »



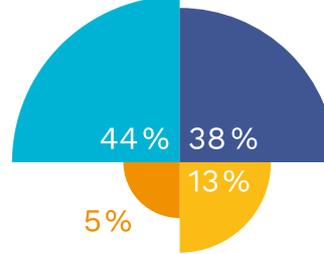
Apprendre différents métiers

87%
ensemble « utile »
+ 3 PTS



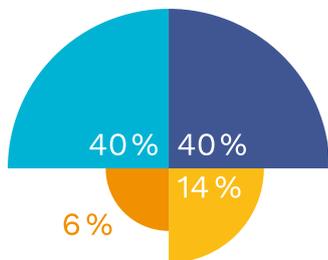
Financer ses études

85%
ensemble « utile »



Se former

82%
ensemble « utile »
+ 4 PTS



Trouver un emploi en CDI ou CDD de longue durée (6 mois ou plus)

80%
ensemble « utile »
+ 4 PTS

- Très utile
- Assez utile
- Peu utile
- Pas du tout utile

+ 3 PTS Évolution de l'ensemble « utile » depuis un an

Les intérimaires de 2023 estiment que l'intérim leur a été utile en ce qui concerne :

90%

Acquérir une expérience professionnelle

87%

Apprendre différents métiers

85%

Pour financer ses études

82%

Se former

80%

Trouver un emploi en CDI ou CDD de longue durée

Nette progression des réponses concernant se former et trouver un emploi pérenne.



L'expérience en intérim a pu apporter un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, un travail digne d'intérêt et une rémunération plutôt satisfaisante

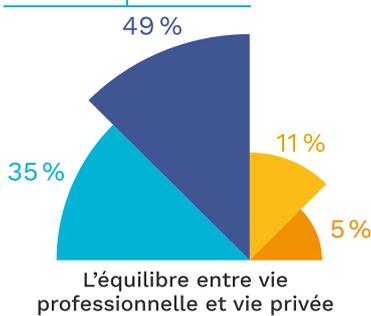
QUESTION

Par rapport à votre expérience du travail en intérim, êtes-vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait, très insatisfait en ce qui concerne...

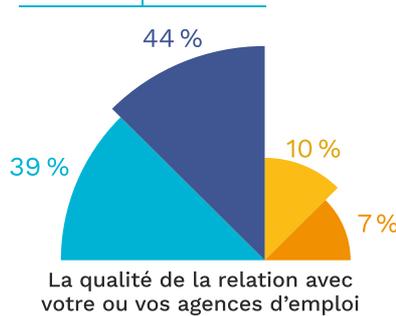


Répondants → Intérimaires

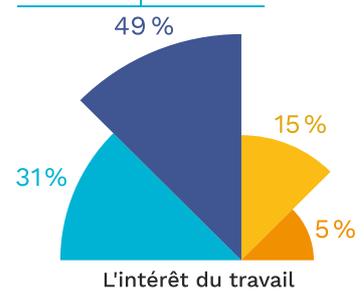
84% ensemble « satisfaction »



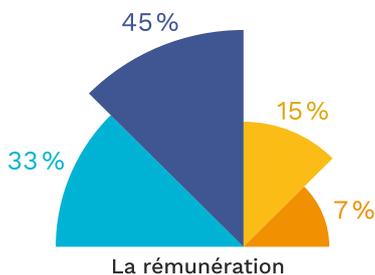
83% ensemble « satisfaction »



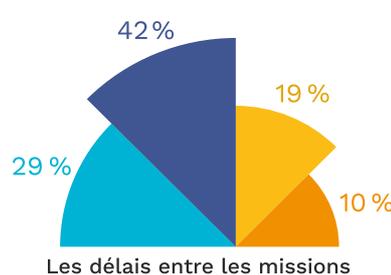
80% ensemble « satisfaction » + 3 PTS



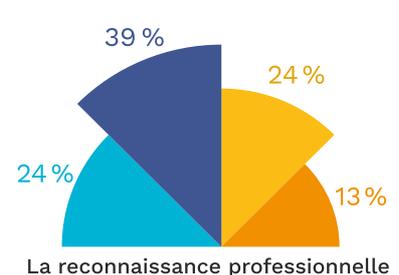
78% ensemble « satisfaction »



71% ensemble « satisfaction » - 3 PTS



63% ensemble « satisfaction »



● Très satisfait ● Plutôt satisfait ● Plutôt insatisfait ● Très insatisfait

+ 3 PTS Évolution de l'ensemble « Satisfaction » depuis un an



Les intérimaires de 2023 se déclarent toujours largement satisfaits de la qualité de la relation avec leur(s) agence(s) (83%).

Les autres aspects sont également bien appréciés, notamment l'équilibre vie professionnelle / vie privée, l'intérêt du travail (+ 3 pts) et la rémunération (maintien de la nette hausse enregistrée l'année dernière).

A noter une baisse de la satisfaction quant aux délais entre les missions (71%, -3 pts).

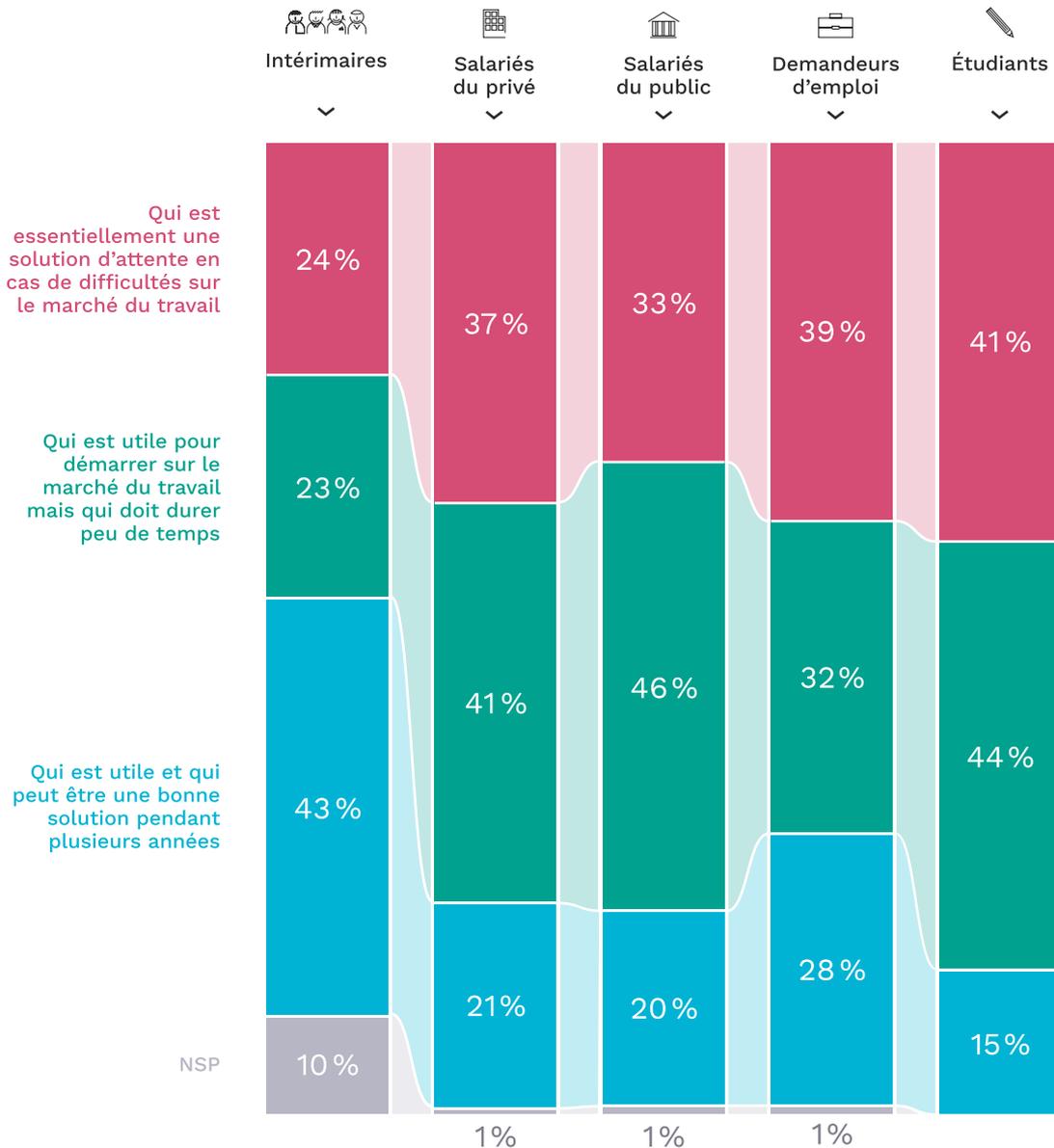
Les intérimaires perçoivent majoritairement l'intérim comme une solution de long terme tandis que le grand public le perçoit plus comme une solution transitoire

QUESTION

Pour vous, travailler en intérim est quelque chose... ?



Répondants → Grand public + intérimaires



Pour le grand public, l'intérim reste majoritairement perçu comme une solution utile de courte durée...

... à la différence des intérimaires qui voient davantage l'intérim comme une solution durable (43%).

Les salariés et encore plus les étudiants voient en effet principalement l'intérim comme un moyen utile pour démarrer sur le marché du travail.

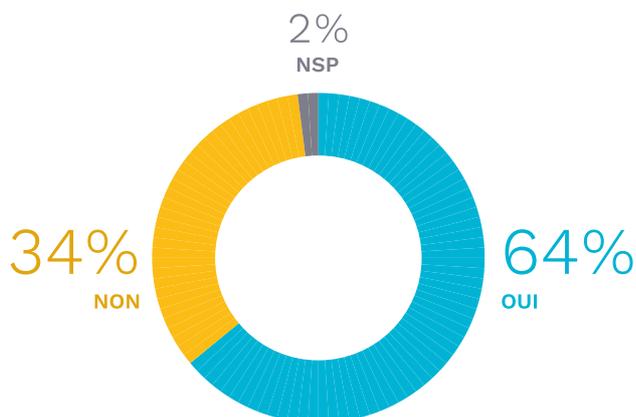
Les deux tiers des intérimaires pensent poursuivre l'intérim dans l'avenir. Ils s'y projettent plus longtemps (la plupart du temps, plus d'un an)

QUESTION

Dans l'avenir, pensez-vous continuer à travailler en intérim ?



Répondants → Intérimaires



64 %

des intérimaires (quelle que soit leur ancienneté) envisagent de continuer à travailler en intérim. Un résultat en hausse par rapport à la précédente cohorte (+4pts).

QUESTION

Pendant combien de temps pensez-vous continuer à travailler en intérim ?



Répondants → Intérimaires



La projection dans l'intérim est cette année :

Plus longue ("plus d'un an" : 55%, +5 pts)

Encore moins évidente à envisager (+5 pts de NSP, après +11 pts en 2023)

L'efficacité des agences d'emploi reste reconnue

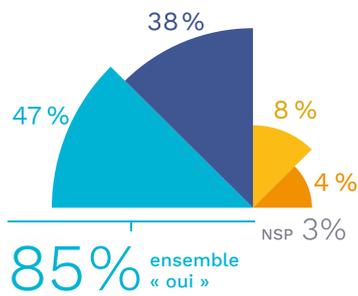
La grande majorité des actifs recommanderait l'intérim à un proche

QUESTION

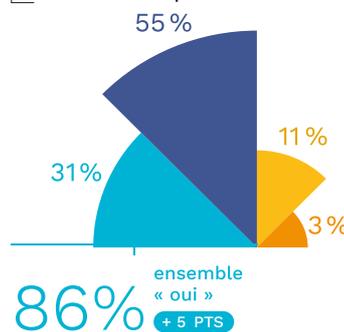
Conseilleriez-vous à un proche en situation de recherche d'emploi d'effectuer des missions d'intérim ?

Répondants → Grand public + intérimaires

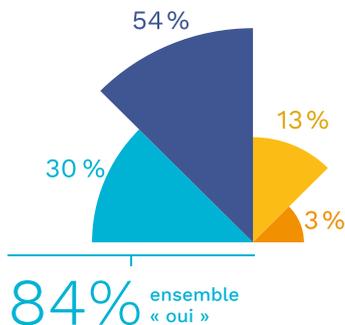
Intérimaires



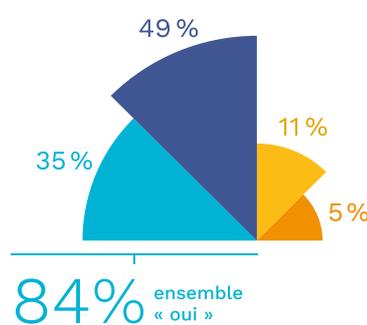
Salariés du privé



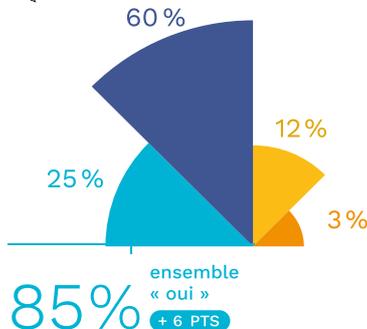
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



- Oui, certainement
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas



85 %

des intérimaires conseilleraient à un proche en situation de recherche d'emploi d'effectuer des missions d'intérim, dont 47% certainement.

Le niveau de recommandation est également particulièrement élevé au sein du grand public (hors retraités)...

Il gagne même en intensité chez des salariés du privé (+5 pts)

Ainsi que pour les étudiants (+6 pts)

Quelle que soit la cible, les agences d'emploi sont des acteurs auxquels s'adresserait le grand public en situation de recherche d'emploi

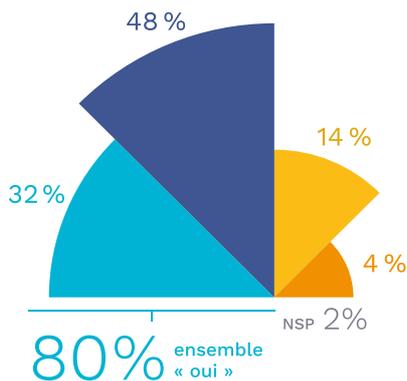
QUESTION

Si vous étiez en situation de recherche d'emploi, seriez-vous prêt à vous adresser à une agence d'emploi pour retrouver un emploi?

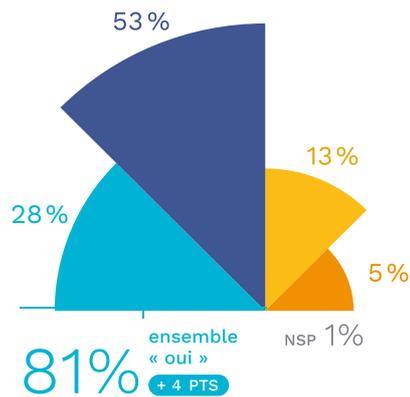


Répondants → Grand public

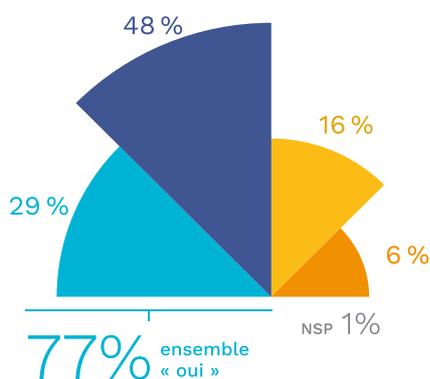
Salariés du privé



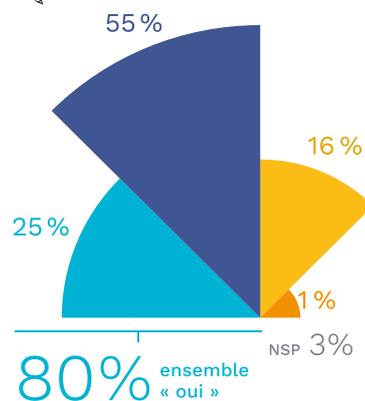
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



● Oui, certainement
 ● Oui, probablement
 ● Non, probablement pas
 ● Non, certainement pas



A des niveaux en hausse tendancielle, le grand public s'accorde toujours dans la perception qu'il a des agences d'emploi : quelle que soit la cible interrogée, plus des trois quart seraient prêts à s'adresser à une agence pour retrouver (ou trouver) un emploi.

Une hausse notable auprès des salariés du public.

Comme en 2023, l'efficacité des agences pour trouver un CDD ou CDI aux demandeurs d'emploi est reconnue par plus des deux tiers du grand public

QUESTION

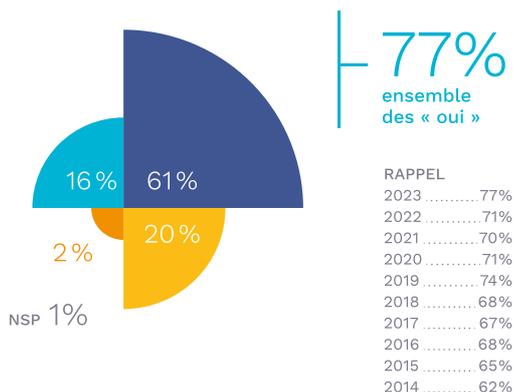
Selon vous, les agences d'emploi sont-elles efficaces pour trouver un emploi en CDD ou CDI aux demandeurs d'emploi ?



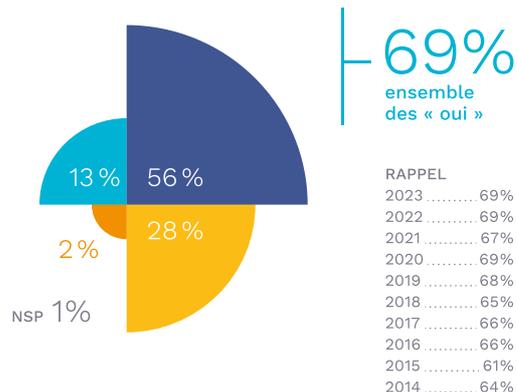
Répondants → Grand public



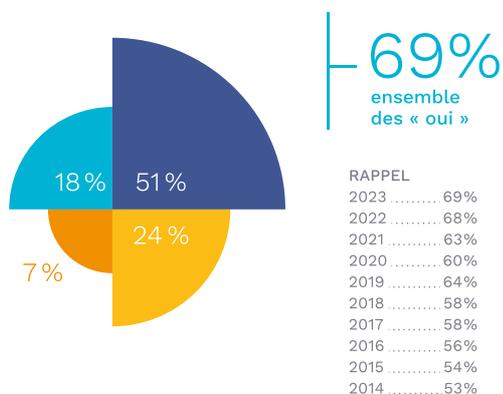
Salariés du privé



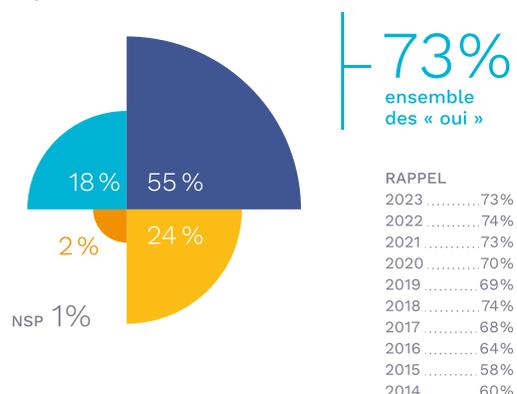
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



● Oui, tout à fait ● Oui, plutôt ● Non, pas vraiment ● Non, pas du tout



Plus des deux tiers des cibles du grand public estiment que les agences d'emploi sont efficaces pour trouver un CDD ou un CDI aux demandeurs d'emploi.

Une crédibilité particulière des agences auprès des salariés du privé, tandis qu'elle marque le pas (à un niveau élevé) auprès des étudiants.

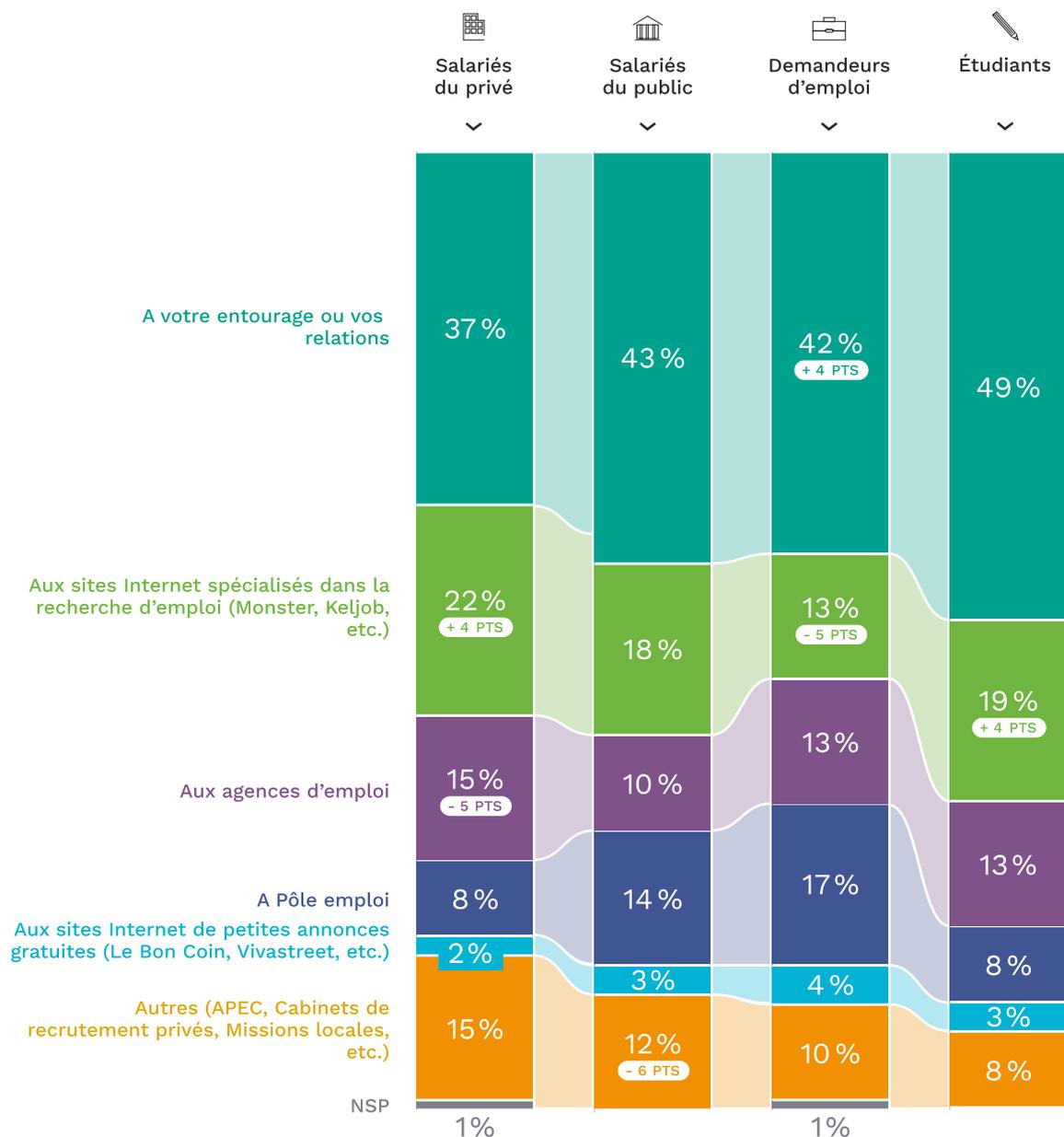
L'entourage ou les relations restent les premiers acteurs de confiance dans une démarche de recherche d'emploi

QUESTION

À qui feriez-vous le plus confiance pour (re)trouver un emploi?



Répondants → Grand public



Les différentes cibles ont le plus confiance en leur "réseau" pour trouver un emploi.

En comparaison, les salariés du privé "miserai" un peu moins sur le réseau, davantage sur les sites spécialisés (+4 pts) et les agences d'emploi (-5 pts).

La confiance envers les agences s'érode encore auprès des demandeurs d'emploi (-3 pts, après -5 pts en 2023).

En dehors de Pôle emploi, l'agence d'emploi reste l'acteur le plus consulté dans le cadre d'une recherche d'emploi

QUESTION

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, quel(s) acteur(s) de l'emploi avez-vous contacté ?



Répondants → Demandeurs d'emploi

Pôle emploi



Une agence d'emploi



Un cabinet de recrutement



L'APEC



Une Mission locale



Une Chambre des métiers



Autres



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



35 %

Plus d'un tiers des demandeurs d'emploi a contacté une agence d'emploi lors de sa recherche.

Pôle emploi reste l'acteur le plus contacté par les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi (78%), même si cette proportion baisse (-4 pts), notamment au profit des cabinets de recrutement.

Des intérimaires moins au fait du CDI Intérimaires (CDII)

La tendance amorcée en 2023 se confirme, les intérimaires ont moins entendu parler du CDI Intérimaire (qu'entre 2017 et 2022)

QUESTION

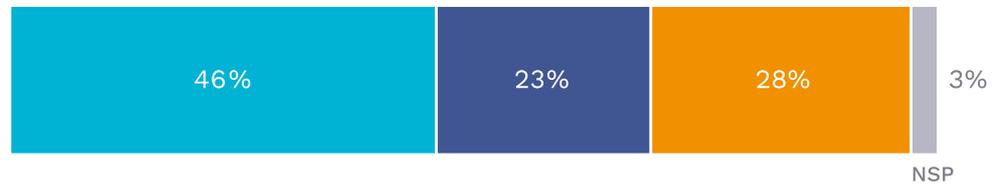
Avez-vous déjà entendu parler du CDI Intérimaire ?



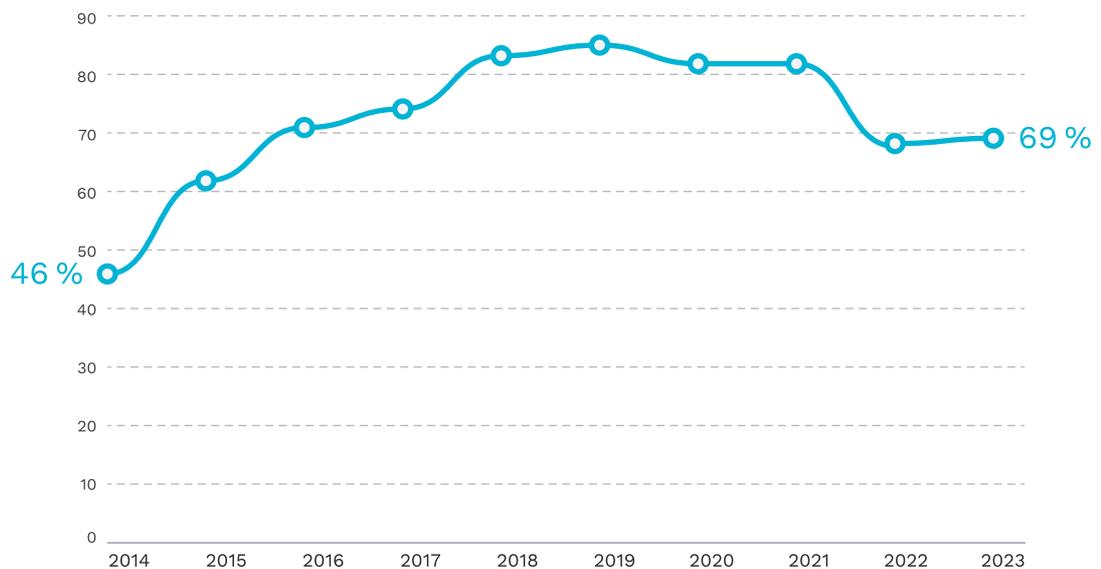
Répondants → Intérimaires

Oui et vous savez précisément de quoi il s'agit

Oui, vous en avez entendu parler ne serait-ce que de nom
Non, vous n'en avez jamais entendu parler



Évolution ensemble de « oui »



Question posée à tous les intérimaires ayant effectué une mission au cours de l'année écoulée, et pas seulement à ceux à qui le CDI-I a été proposé.



La notoriété du CDII se stabilise au niveau enregistré en 2023 (69%).

Le niveau enregistré en 2023 n'était donc pas un artefact mais bien la dénotation d'une connaissance moindre du CDII par les intérimaires, par rapport aux années post 2017.

Si l'ensemble de ceux qui ont entendu parler reste stable, plus nombreux sont ceux qui savent précisément ce dont il s'agit (46%, +5 pts).

5

Une acceptabilité en baisse

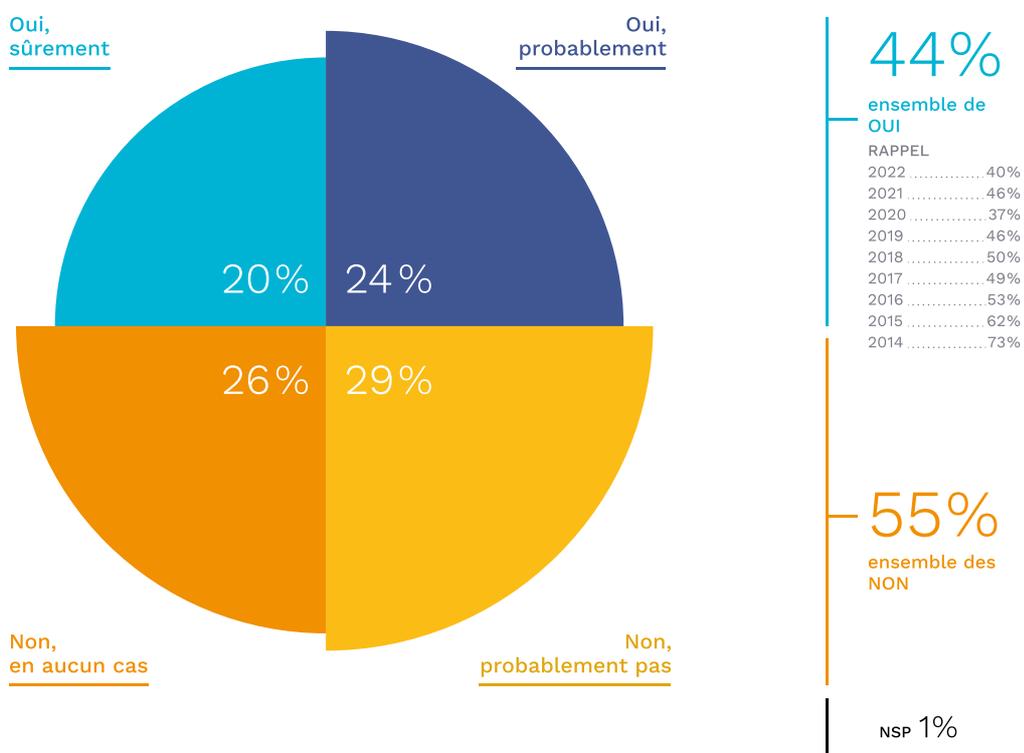
La part d'intérimaires prêts à accepter un CDI continue de baisser, malgré un soubresaut en 2022

QUESTION

Vous-même, accepteriez-vous ce type de contrat (CDI Intérimaire) si une agence d'emploi vous le proposait ?



Répondants → Intérimaires



Les éléments présents sont complétés par une étude approfondie sur le CDI Intérimaire. À noter que les indicateurs présentés ici ont vocation à suivre dans la durée les évolutions de la connaissance et du positionnement des intérimaires vis-à-vis du dispositif. Pendant les premières années, alors que le dispositif monte en charge, il est normal de recenser des variations importantes d'une année sur l'autre, qui se stabiliseront avec le temps.



44 %

des intérimaires accepteraient un CDI Intérimaire si cela leur était proposé

Le niveau d'acceptation d'un CDI se stabilise un peu en-dessous de 50% depuis 2020.

Depuis 2015, le taux d'acceptation du CDI sera passé de 73% à 44%.

Les raisons d'accepter le CDI Intérimaire portent avant tout sur son caractère "rassurant" : stabilité de l'emploi, avantages d'un CDI classique

QUESTION

Pour quelles raisons accepteriez-vous un CDI-I ?



Répondants → Intérimaires

1

Maintien de l'activité professionnelle (stabilité de l'emploi, sécurité de l'emploi)

2

Une indemnisation à la hauteur du travail effectué (bonne rémunération, sécurité financière...)

3

Possibilité de décrocher un CDI à la fin de la mission

4

Possibilité d'embauche

5

Possibilité de bénéficier des avantages d'un CDI classique (prêt dans les banques, congé payé, crédit...)

QUESTION

Pour quelles raisons refuseriez-vous un CDI-I ?



Répondants → Intérimaires

1

Manque de possibilité d'évolution

2

Domaine de compétence non pris en compte dans l'attribution des missions

3

Manque de flexibilité de planification des missions (manque de temps entre les missions,...)

Questions posées à tous les intérimaires ayant effectué une mission au cours de l'année écoulée et pas seulement à ceux à qui le CDI-I a été proposé.

UNE ÉTUDE COMPLÈTE SUR LE CDI INTÉRIMAIRE EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE

WWW.OBSERVATOIRE-INTERIM-RECRUTEMENT.FR

Contact

contact@observatoire-interim-recrutement.fr

Tel : 01 55 07 85 61

Fax : 01 55 07 85 86

www.observatoire-interim-recrutement.fr

OBSERVATOIRE DE
L'**I**NTÉRIM ET
DU **R**ECRUTEMENT

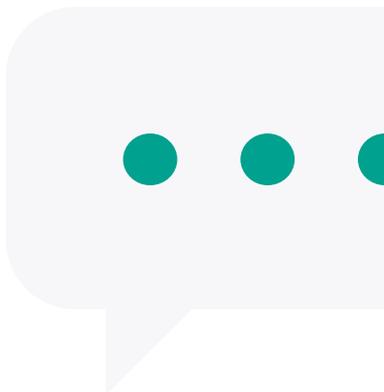
JUILLET 2024

Regards croisés sur l'intérim

2 | Parcours et stratégies d'emploi



Sommaire



PARTIE 1

Les conditions d'entrée en intérim 4

1

La situation à l'entrée
en intérim

5

2

Les attentes via à vis
de l'intérim

11

PARTIE 2

Les parcours professionnels sur un an 13

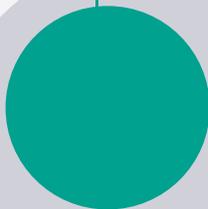
Do

EN MARS 2024, ENVIRON 1500 INTÉRIMAIRES
ONT ÉTÉ INTERROGÉS.

503

**nouveaux entrants
intérimaires en mars 2023**

(première inscription en intérim entre
2022 et 2023 et en mission d'intérim
en mars 2023)



1 510

intérimaires en mars 2023

(première inscription en intérim
avant 2022 ou entre 2022 et 2023,
donc quelle que soit l'ancienneté)



**INTERROGÉS PAR
TÉLÉPHONE PAR BVA**

PARTIE 1

Les conditions d'entrée en intérim

Dans cette partie, les nouveaux entrants relatent leurs parcours professionnels avant l'expérience de l'intérim.

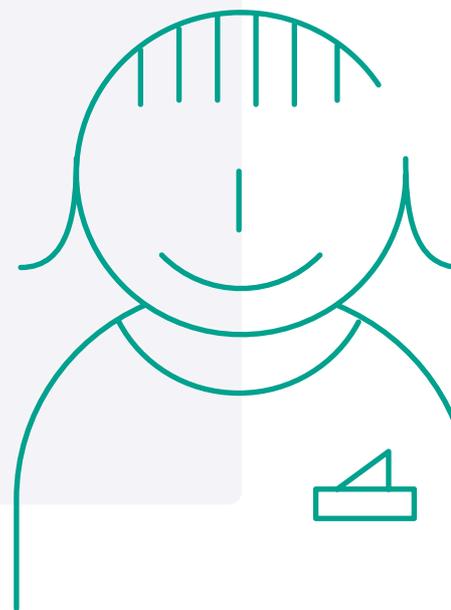
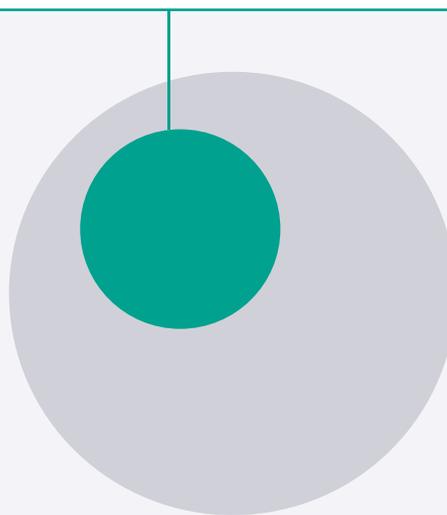
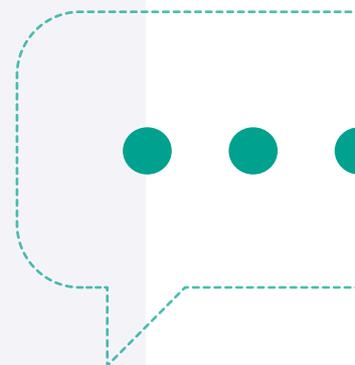


ÉCHANTILLON INTERROGÉ

503

**nouveaux entrants
intérimaires en mars 2023**

(première inscription en intérim entre
2022 et 2023 et en mission d'intérim
en mars 2023)



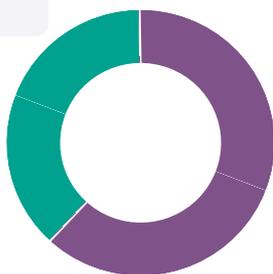
Une population un peu moins masculine

Répartition hommes/femmes des personnes entrées en intérim en 2022/2023

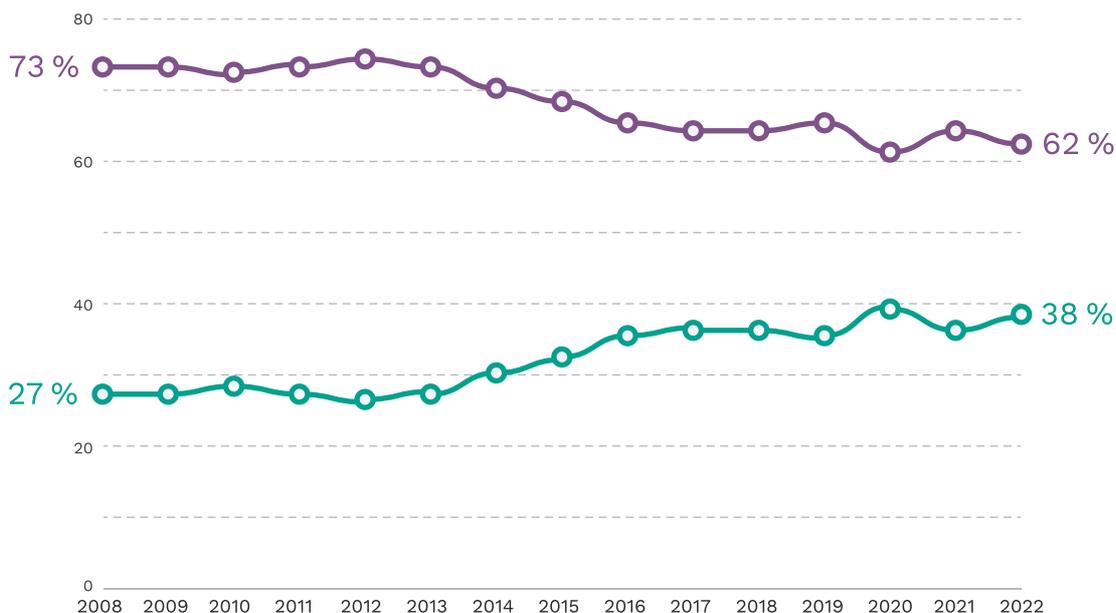


Population → Nouveaux entrants
 entrée en intérim : 2022/2023
 en mission d'intérim : mars 2023
 interrogés : mars 2024

38%
FEMMES



62%
HOMMES



Avant 1986

Hommes

71 %

Femmes

29 %



62 %

des nouveaux entrants
sont des hommes.

38% des primo-entrants sont donc des femmes, un niveau à rapprocher de celui enregistré en 2020 (39%) et qui témoigne de la poursuite de la féminisation du secteur amorcée en 2012 (12% de femmes en plus parmi les primo-entrants en plus par rapport à 2012).

Les nouveaux entrants dans l'intérim ont en moyenne 26 ans

Âge des personnes entrées en intérim en 2022/2023

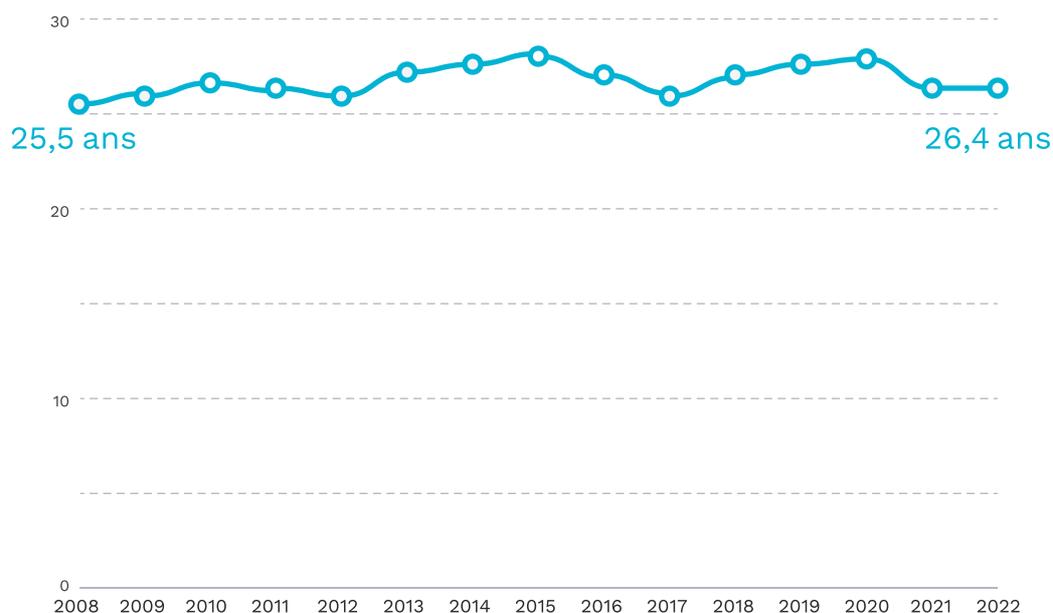


Population → Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Évolution de l'âge moyen



Âge moyen en 1991-1995

23 ans



26 ans

Âge moyen des nouveaux entrants lors de leur inscription en agence d'emploi

Après un vieillissement constant des nouveaux entrants entre 2012 et 2015 et 2017 et 2020, avec un pic de 27,9 ans atteint en 2020, l'âge moyen d'entrée se stabilise (26 ans).

Les prochaines mesures permettront de déterminer si l'on amorcera un nouveau cycle de vieillissement des primo-entrants (pendant 3 ans) ou si l'âge moyen oscillera peu ou prou autour de ce niveau "de base".

Au moment de leur inscription, 61% des primo-entrants de 2022/2023 étaient sans emploi

QUESTION

Quelle était votre situation professionnelle principale au moment de votre inscription en agence d'emploi ?



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Sans emploi et non inscrit à Pôle Emploi

23%

Inscrit à Pôle Emploi sans indemnité de chômage

21%

Inscrit à Pôle Emploi avec indemnité de chômage

17%

Etudiant, élève

21%

En CDI

9%

En CDD

5%

En contrat d'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation...)

3%

Auto-entrepreneur

1%

Autre situation

0%

61%
Sans emploi

21%
Étudiants

18%
En emploi



61%

des nouveaux entrants en 2022/2023 étaient sans emploi au moment de leur inscription en agence d'emploi :

- 23% sans emploi et non inscrits à Pôle emploi
- 21% inscrits à Pôle emploi sans indemnité de chômage
- 17% inscrits à Pôle emploi avec indemnité de chômage

21%

étaient étudiants

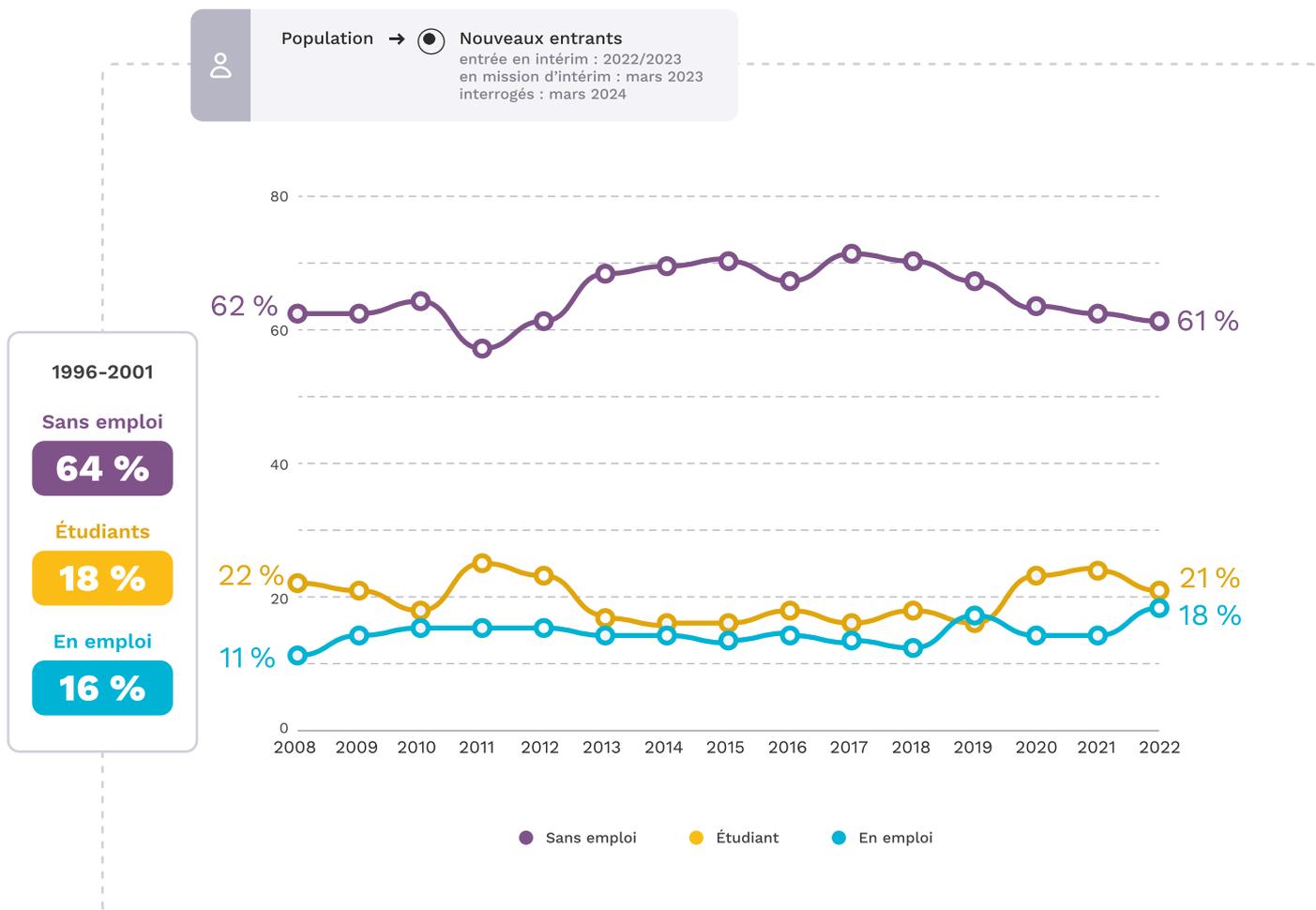
18%

étaient en emploi que ce soit en CDI, CDD ou en alternance

Ces personnes ont ainsi pu connaître diverses situations professionnelles avant leur première inscription.

Une proportion de personnes sans emploi qui diminue parmi les nouveaux entrants ; davantage de personnes en emploi cette année (moins d'étudiants)

Situation professionnelle au moment de la première inscription en agence d'emploi selon la date d'entrée



Sans emploi

Les nouveaux entrants en intérim sont majoritairement sans emploi au moment de leur 1^{ère} inscription.

Parmi les personnes sans emploi, une stabilisation de la proportion d'inscrits et de non inscrits à Pôle emploi (38% vs 23%).

L'amorce d'un rapprochement entre les personnes qui sont entrées en intérim "en emploi" (+4 pts) et celles qui étaient "étudiant" (-3 pts).

La majeure partie des personnes entrées en intérim en 2022/2023 avaient déjà été employées en CDI ou du CDD avant leur entrée

QUESTION

Avant votre entrée en intérim, aviez-vous déjà été employé dans une entreprise en... ?



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

CDD 47 %

CDI 36 %

Contrat d'apprentissage 30 %

Contrat de professionnalisation 10 %

Contrat aidé (emploi aidé, contrat d'insertion, CUI, CAE, etc.) 8 %

Aucun contrat 25 %

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



63 %

des nouveaux entrants en 2022/2023 ont connu au moins une expérience de CDI ou CDD avant leur entrée en intérim

47 %

Près de la moitié déclare avoir connu une expérience en CDD avant leur inscription en agence d'emploi

36 %

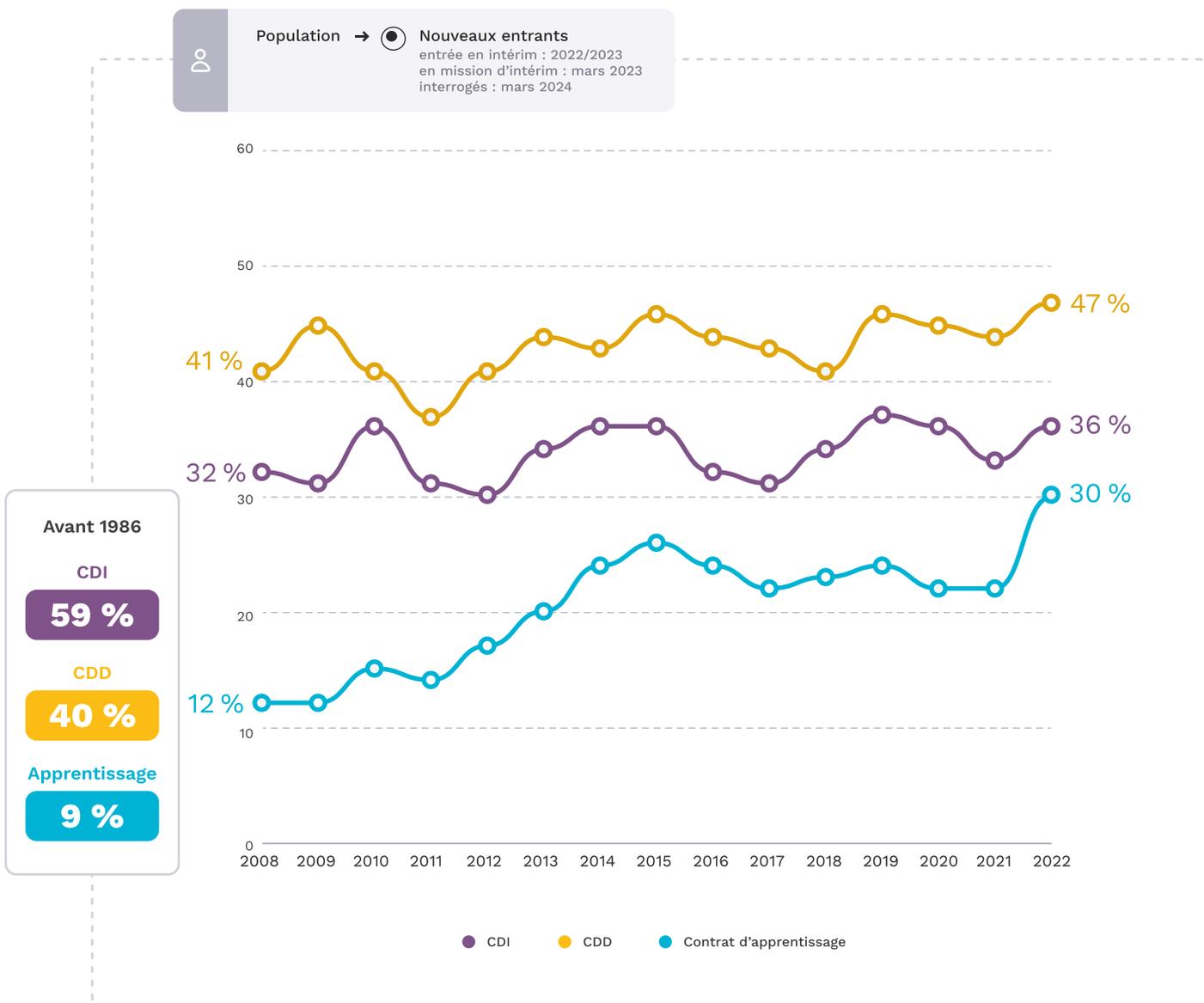
Plus d'un tiers (36%) ont connu une expérience en CDI

25 %

Un quart n'avait connu aucune autre forme d'emploi auparavant (-4 pts)

Une forte hausse des nouveaux entrants ayant déjà été en contrat d'apprentissage

Évolution de l'expérience d'autres contrats selon la date d'entrée



Ce sont toujours près de la moitié des nouveaux entrants qui avaient déjà expérimenté le CDD avant d'entrer en intérim.

Un gros tiers avait déjà été en CDI.

La part des nouveaux entrants ayant déjà été en contrat d'apprentissage croît nettement cette année, à un niveau jamais mesuré (30%).

Le besoin de travailler rapidement reste la principale raison du recours à l'intérim

QUESTION

Plus précisément, quelle est la raison principale qui vous a amené à travailler en intérim ?



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Vous vouliez travailler et l'intérim vous permettait d'avoir un emploi rapidement

34%

Vous ne trouviez pas de CDD ou de CDI et vous vous êtes tourné vers l'intérim

11%

Vous vouliez avoir différentes expériences professionnelles avant de vous fixer

14%

Vous n'aviez pas d'expérience professionnelle et l'intérim vous permettait d'en avoir une

11%

Vous ne vouliez pas travailler tout le temps et vous vouliez pouvoir vous arrêter quand vous le souhaitiez

11%

Vous disposiez d'une période disponible pendant laquelle vous vouliez travailler

10%

Vous espériez trouver un emploi permanent dans les entreprises où l'on vous enrerrait en mission

6%

Aucune / NSP

3%

45%

Logique d'accès à l'emploi

25%

Logique de formation

21%

Logique de choix personnel

6%

Logique d'insertion



45 %

Pour près de la moitié des nouveaux entrants (45%), le recours à l'intérim s'inscrit dans une logique d'accès à l'emploi : avoir un emploi rapidement, et/ou à défaut obtenir un CDI / CDD.

25 %

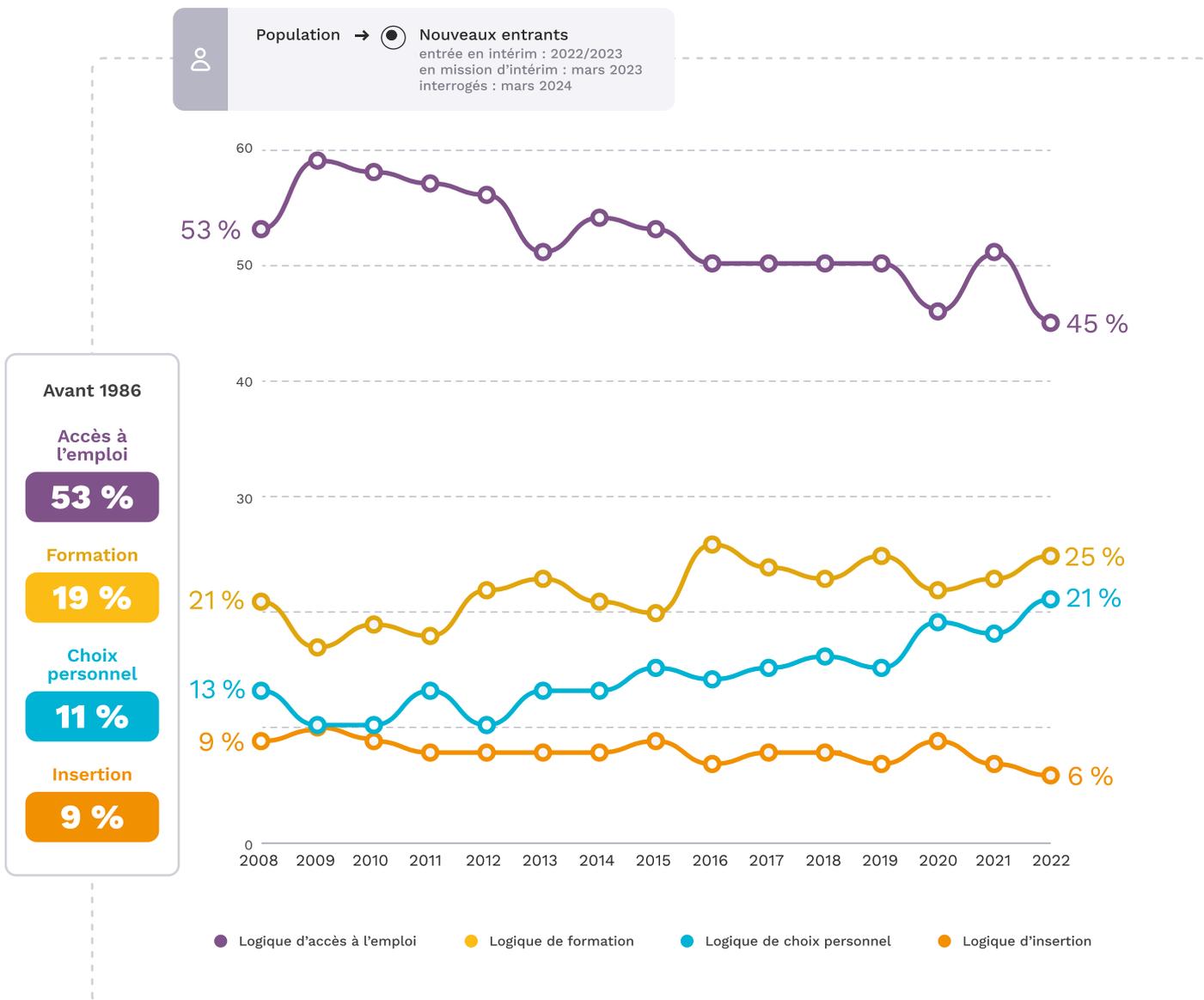
Pour un quart (25%) il s'agit d'une bonne opportunité de formation : avoir différentes expériences professionnelles et/ou acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle.

21 %

Pour 21% cela correspondait davantage à une logique de choix personnel et pour 6% à une logique d'insertion.

L'intérim est toujours principalement perçu comme un moyen de s'intégrer rapidement sur le marché du travail, mais aussi et de plus en plus, comme un facteur de flexibilité et de développement de ses compétences

Raison principale du travail en intérim pour les nouveaux entrants



La logique d'accès à l'emploi reste la principale raison de l'entrée en intérim. Cette raison est néanmoins de moins en moins évoquée (59% en 2009, 45% en 2022-2023)

A contrario, les logiques relatives au choix personnel (10% en 2009, 21% en 2022-2023) ou la formation (17% en 2009 et 25% en 2022-2023) prennent de plus en plus de poids.

L'intérim voit donc son image progressivement changer. Il est de moins en moins vu comme une voie "de secours" et plus comme une "alternative", apportant flexibilité et possibilité de se former.

PARTIE 2

Les parcours professionnels sur un an

Dans cette partie, les expériences professionnelles des nouveaux entrants et des intérimaires avec plus d'ancienneté sont comparées.

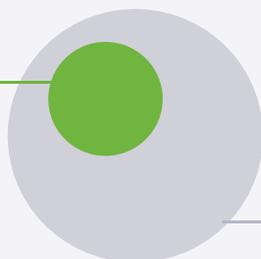


ÉCHANTILLON INTERROGÉ

503

nouveaux entrants
intérimaires en mars 2023

(première inscription en intérim
entre 2022 et 2023 et en
mission d'intérim en mars
2023)



1 510

intérimaires en mars 2023

(première inscription en intérim avant
2023 ou entre 2022 et 2023, donc
quelle que soit l'ancienneté)



TEMPORALITÉ DE L'ENQUÊTE

MARS 2023

MARS 2024

toutes les personnes
interrogées étaient
en intérim

moment
de l'enquête

analyse comparative des
expériences professionnelles

Quatre nouveaux entrants sur dix ont connu des périodes sans mission au cours de l'année tandis qu'ils souhaitaient travailler

QUESTION

Au cours des douze derniers mois, ya-t-il eu des périodes pendant lesquelles vous vouliez travailler en intérim et on ne vous proposait pas de mission ?



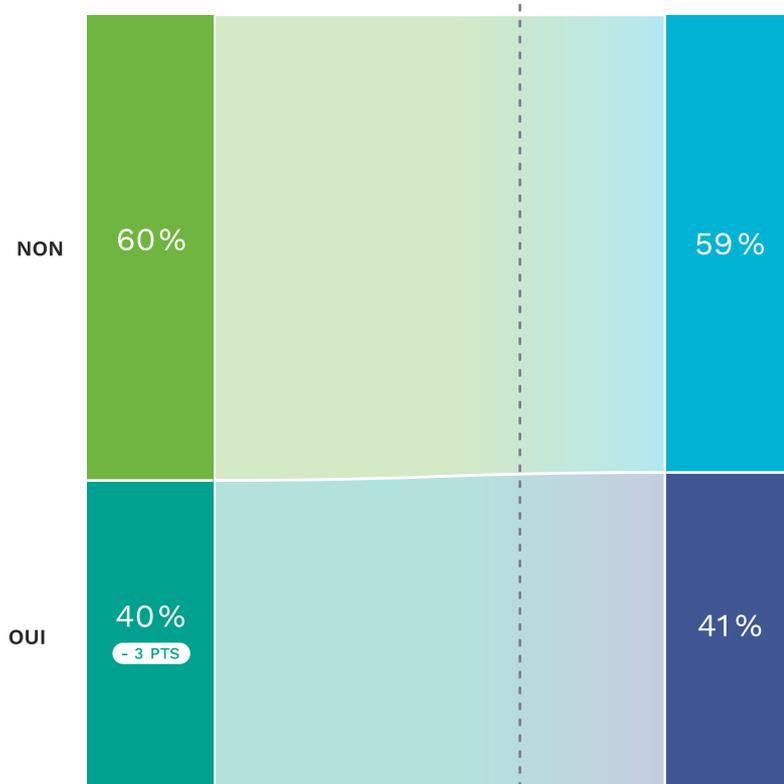
Population →

Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Nouveaux entrants
en 2022/2023
interrogés en mars 2024

Ensemble des intérimaires
de mars 2023
interrogés en mars 2024



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



40 %

des nouveaux entrants ont eu des périodes sans mission entre mars 2023 et mars 2024 alors qu'ils souhaitaient travailler

- 3 pts

Cette baisse efface partiellement la hausse enregistrée en 2023 (+8 pts), sans toutefois retrouver le niveau de 2022 (34%).

La proportion est similaire et stable sur l'ensemble des intérimaires en mission en mars 2023, confirmant cette fois la forte poussée enregistrée l'année dernière (+12 pts).

Un recul des refus de missions parmi l'ensemble des intérimaires

QUESTION

Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé de refuser des missions d'intérim



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Nouveaux entrants
en 2022/2023
interrogés en mars 2024

Ensemble des intérimaires
de mars 2023
interrogés en mars 2024



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



36 %

des nouveaux entrants de 2022/2023 disent avoir refusé au moins une mission dans l'année

Ce taux de refus recule de 7 pts chez les nouveaux entrants et de 9 pts sur l'ensemble des intérimaires.

Ce double recul enrayer la dynamique de refus en hausse, à l'oeuvre depuis 2022.

Entre nouveaux entrants et ensemble des intérimaires, les raisons de refus de missions ne sont pas toujours semblables. L'éloignement demeure cependant la principale cause

QUESTION

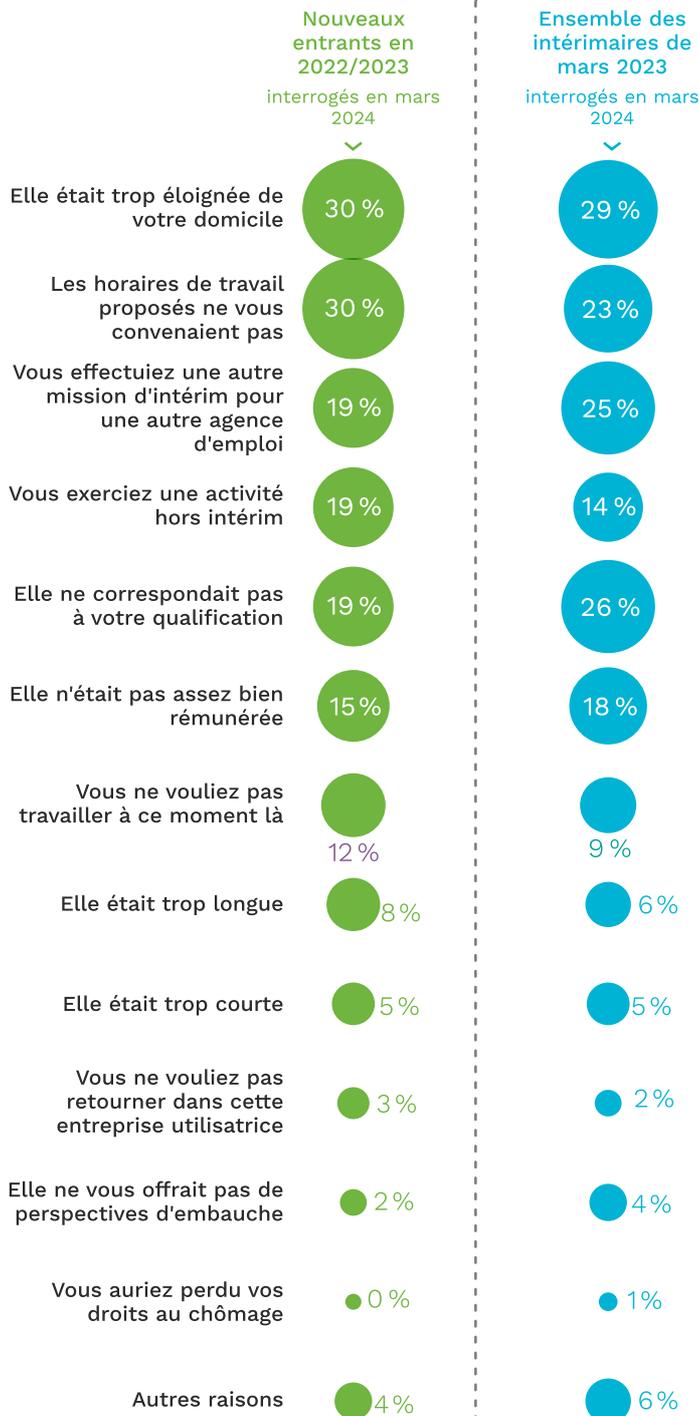
Parmi les raisons suivantes, laquelle ou lesquelles expliquent que vous ayez refusé une ou plusieurs missions d'intérim ?



Population → ●

Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



Les refus de missions des nouveaux entrants s'expliquent tout aussi bien cette année par la distance trop importante entre le lieu de la mission et le domicile (30%) que par les horaires proposés (30%).

Refuser une mission car elle était trop éloignée est une raison nettement moins mise en avant cette année (-7 pts sur les deux cibles).

En comparaison, l'ensemble des intérimaires mettent moins en avant les horaires (4^{ème} raison), davantage le fait que la mission ne correspondait pas à leur qualification (+5 pts) ou qu'ils effectuaient déjà une autre mission.

Si la voiture reste le principal moyen de transports des intérimaires, ceux nouvellement arrivés accordent une place plus importante aux transports en commun

QUESTION

Par quel moyen vous rendez-vous le plus souvent sur le lieu de travail de vos missions d'intérim ?

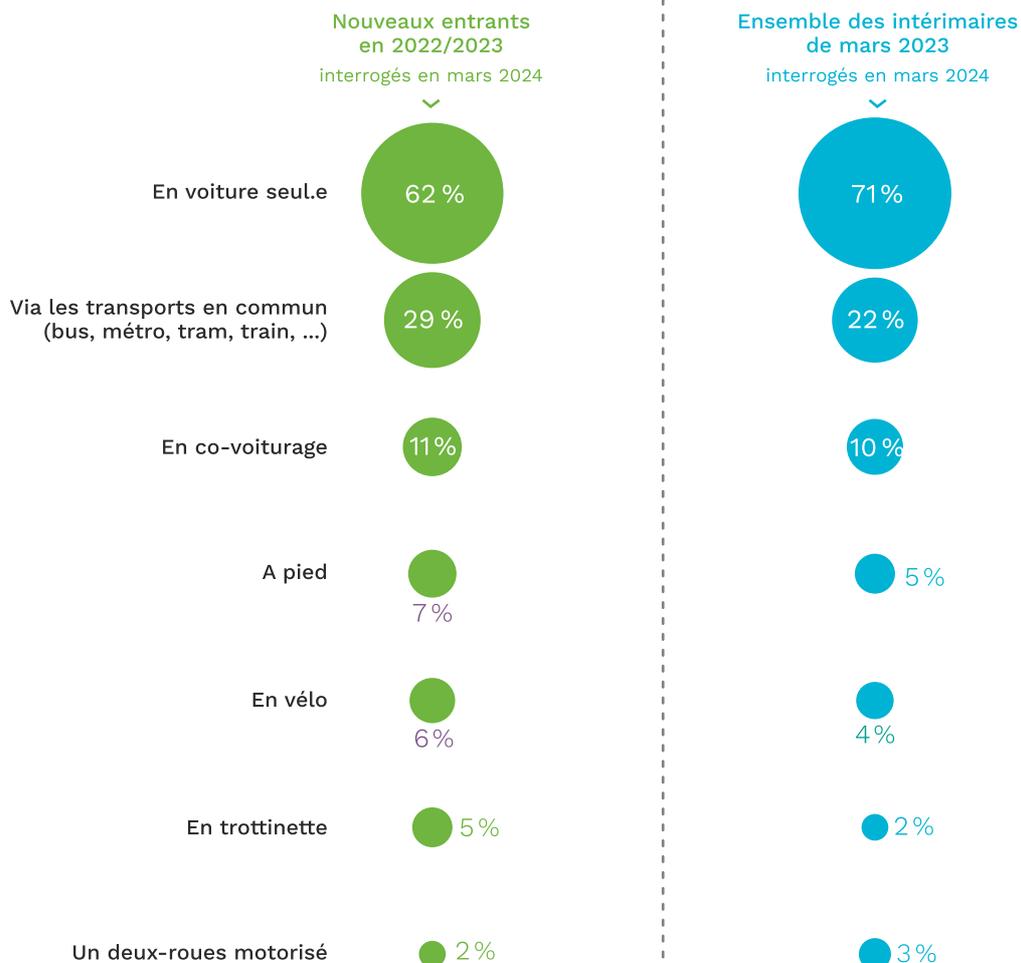


Population → Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



Avec 62% d'utilisateurs chez les nouveaux entrants et 71% sur l'ensemble des intérimaires en mission en mars 2023, la voiture est le principal moyen de transport des intérimaires.

Les nouveaux entrants utilisent toujours davantage que l'ensemble les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail (29% contre 22% sur l'ensemble des intérimaires de mars 2023), mais cette spécificité s'estompe cette année.



**Les nouveaux entrants sont plus proches de leur lieu de travail que l'ensemble des intérimaires.
Un temps de trajet souvent inférieur à 30 minutes**

QUESTION

En moyenne, quelle distance parcourez-vous pour vous rendre sur le lieu de votre mission (aller seulement) ? Et quelle est la durée moyenne de ces trajets (aller seulement)

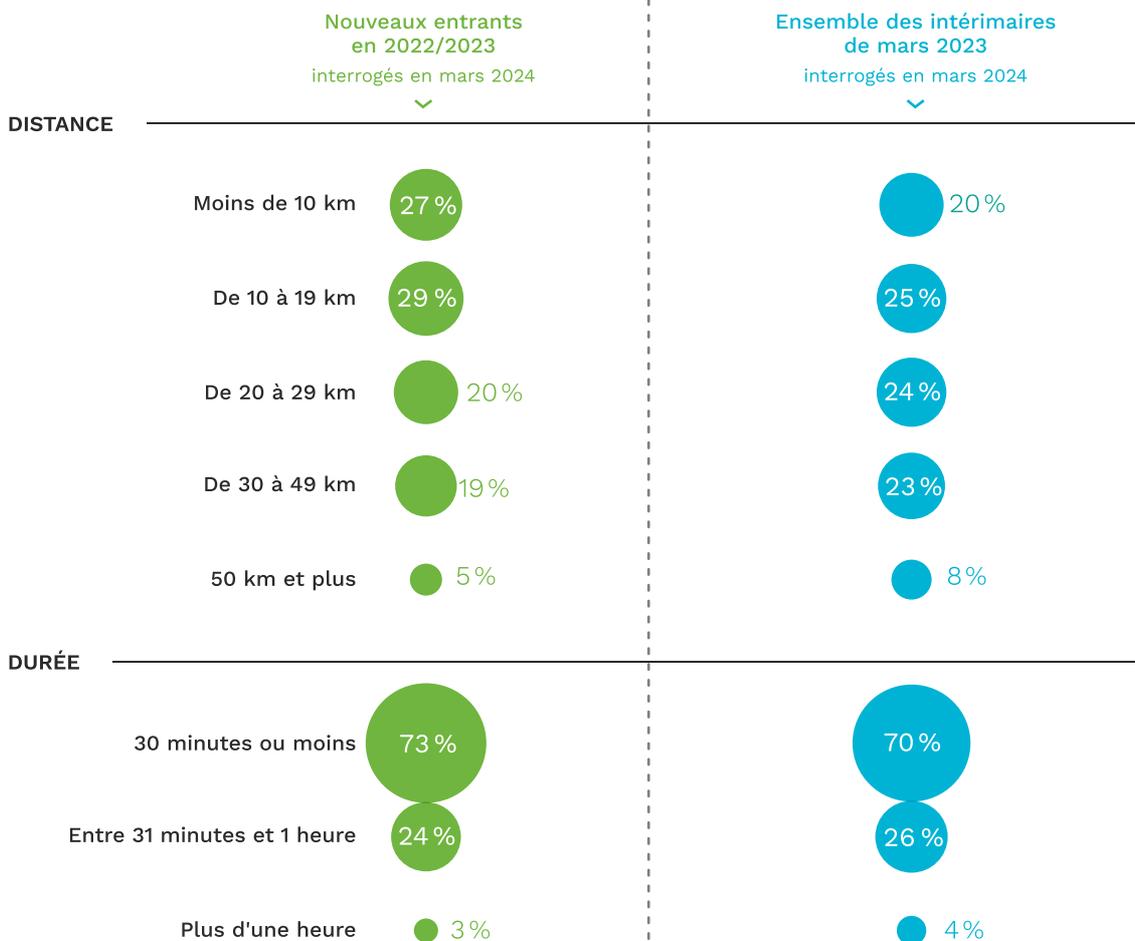


Population → Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



56 %

des nouveaux entrants ont moins de 20km à faire pour se rendre sur leur lieu de travail (contre 45% sur l'ensemble des intérimaires).

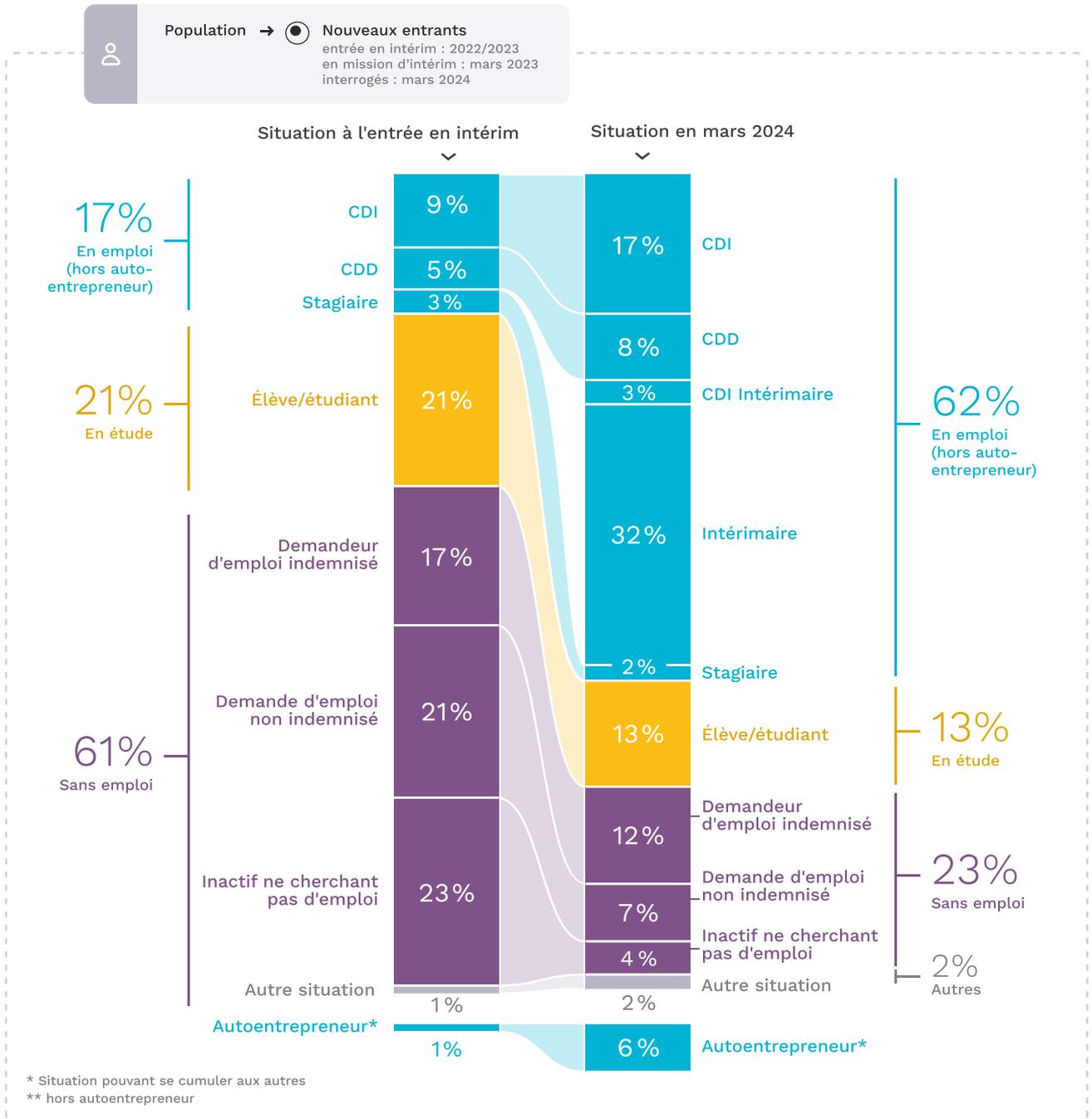
44 %

A l'opposé 44% ont 20km et plus à faire (contre 55% sur l'ensemble des intérimaires)

Si les nouveaux entrants sont plus proches géographiquement, la différence de temps de trajet est minime, sans doute du fait de l'utilisation plus importante des transports alternatifs chez les nouveaux entrants.

Sur 100 nouveaux entrants 2022/2023, 25 étaient en CDI ou en CDD dans une entreprise au cours du mois de mars 2024

Les trajectoires professionnelles des nouveaux entrants en 2022/2023



25 %

des nouveaux entrants, 1 à 2 ans après leur passage en intérim, sont en CDI ou CDD : 17% en CDI et 8% en CDD

32 %

sont toujours intérimaires et 6% sont autoentrepreneurs

La proportion des demandeurs d'emploi passe de 38% à l'entrée en intérim à 19%, 1 à 2 ans après le passage en intérim; celles des salariés en CDI/CDD passe de 14% à 25%.

Un an après, la part des personnes encore en intérim est de 32% pour les nouveaux entrants contre 41% pour la cohorte de mars 2023

QUESTION

Quelle est votre situation professionnelle actuellement (mars 2024) ?

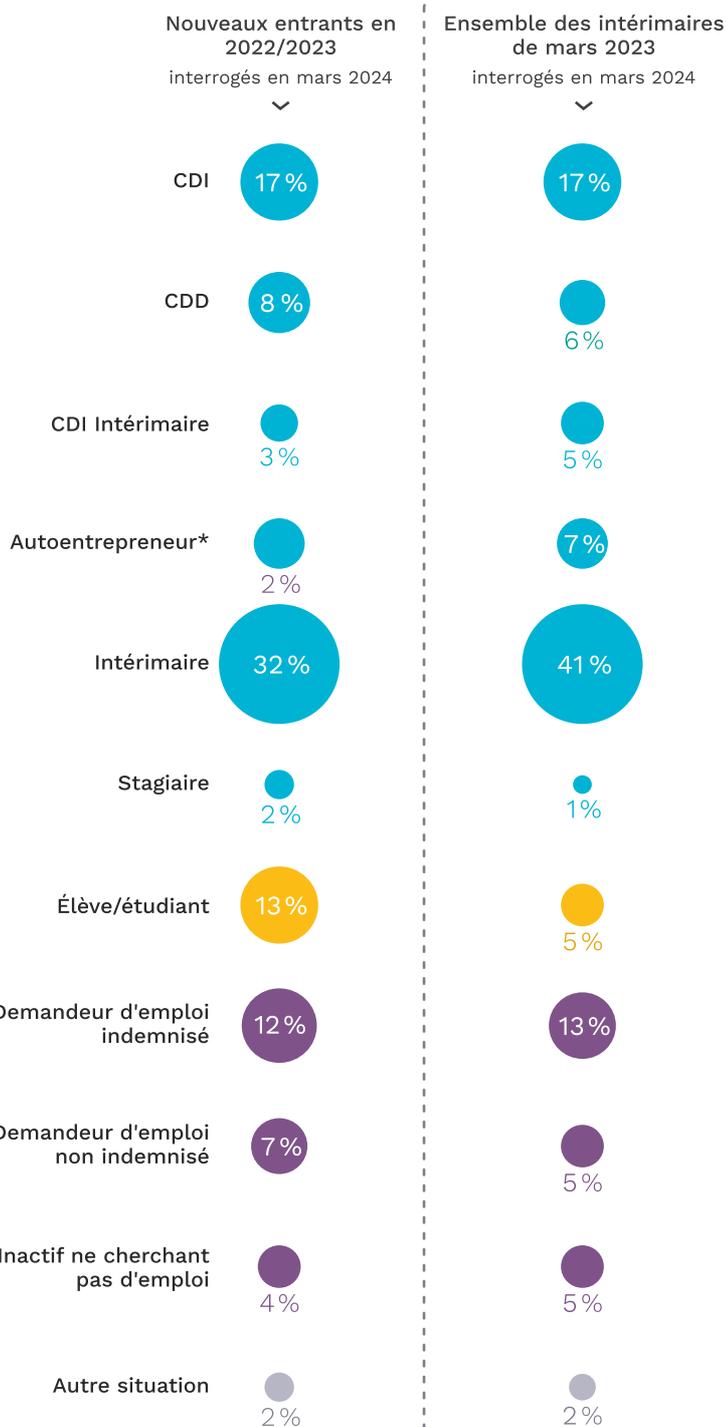


Population → Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



* Situation pouvant se cumuler aux autres



En mars 2024, les situations professionnelles des nouveaux entrants et de la cohorte de mars 2023 se distinguent très légèrement.

Parmi la population nouveaux entrants 2022/2023 on observe :

- une part moindre de personnes encore intérimaires (< de 9 pts)
- une part supérieure d'intérimaires redevenus étudiants (> de 8 pts)



Près d'un intérimaire sur deux s'est vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice, la même proportion l'a refusée

QUESTION

Dans le cadre de vos différentes missions, au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé qu'une entreprise utilisatrice vous propose une autre forme de contrat ?



Population →

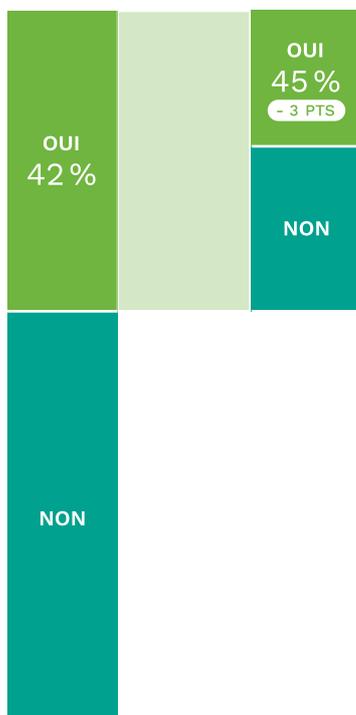
Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Nouveaux entrants
en 2022/2023
interrogés en mars 2024

Une entreprise utilisatrice vous a proposé une autre forme de contrat

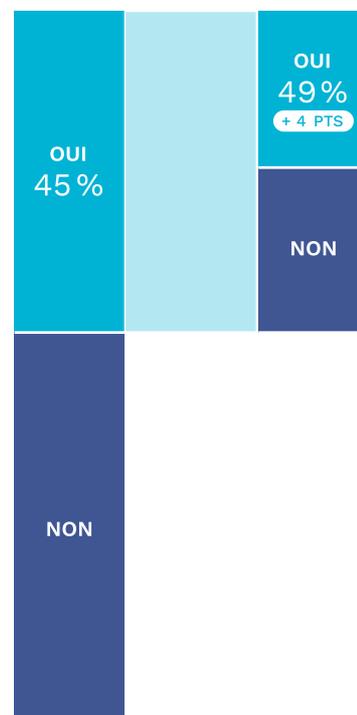
Vous avez refusé cette proposition



Ensemble des intérimaires
de mars 2023
interrogés en mars 2024

Une entreprise utilisatrice vous a proposé une autre forme de contrat

Vous avez refusé cette proposition



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



42% des nouveaux entrants 2022/2023 se sont vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice : 28% un CDI, 20% un CDD, 8% un autre contrat (hors intérim) et 2% de passer sous statut auto-entrepreneur.

45 %

ont refusé cette proposition (-3 pts)

Cette baisse de refus ne se retrouve pas auprès de la cohorte d'intérimaires de mars 2023 (+4 pts).

Des propositions de contrats par les agences d'emploi un peu plus nombreuses auprès de l'ensemble des intérimaires, qui se voient davantage proposer de CDI

QUESTION

Toujours au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé qu'une agence d'emploi vous propose...



Population → Nouveaux entrants

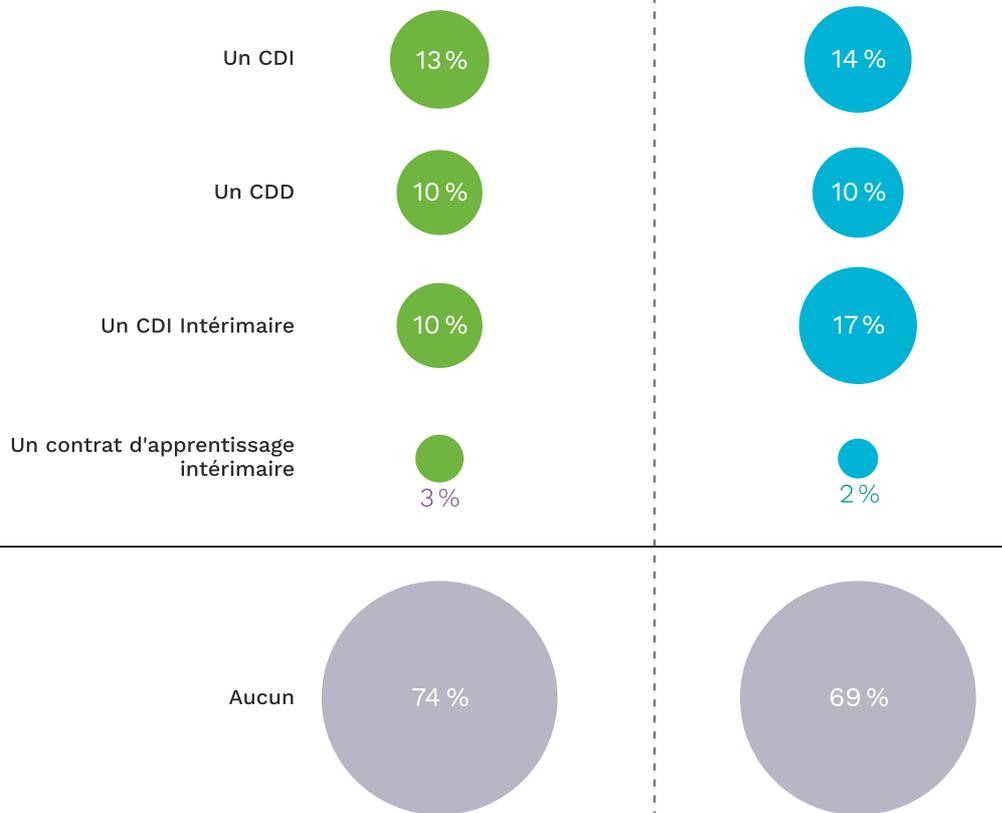
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Intérimaires de mars 2023
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Nouveaux entrants
en 2022/2023
interrogés en mars 2024

Ensemble des intérimaires
de mars 2023
interrogés en mars 2024



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



26 %

des nouveaux entrants 2022/2023 (+2 pts) se sont vu proposer une autre forme de contrat par une agence d'emploi : 13% un CDI, 10% un CDD et 10% un CDI.

La proportion monte à 31% auprès de l'ensemble des intérimaires. Auprès d'eux, la part de ceux qui se sont vus proposer un CDI est plus importante, et en hausse (17%, +4 pts).

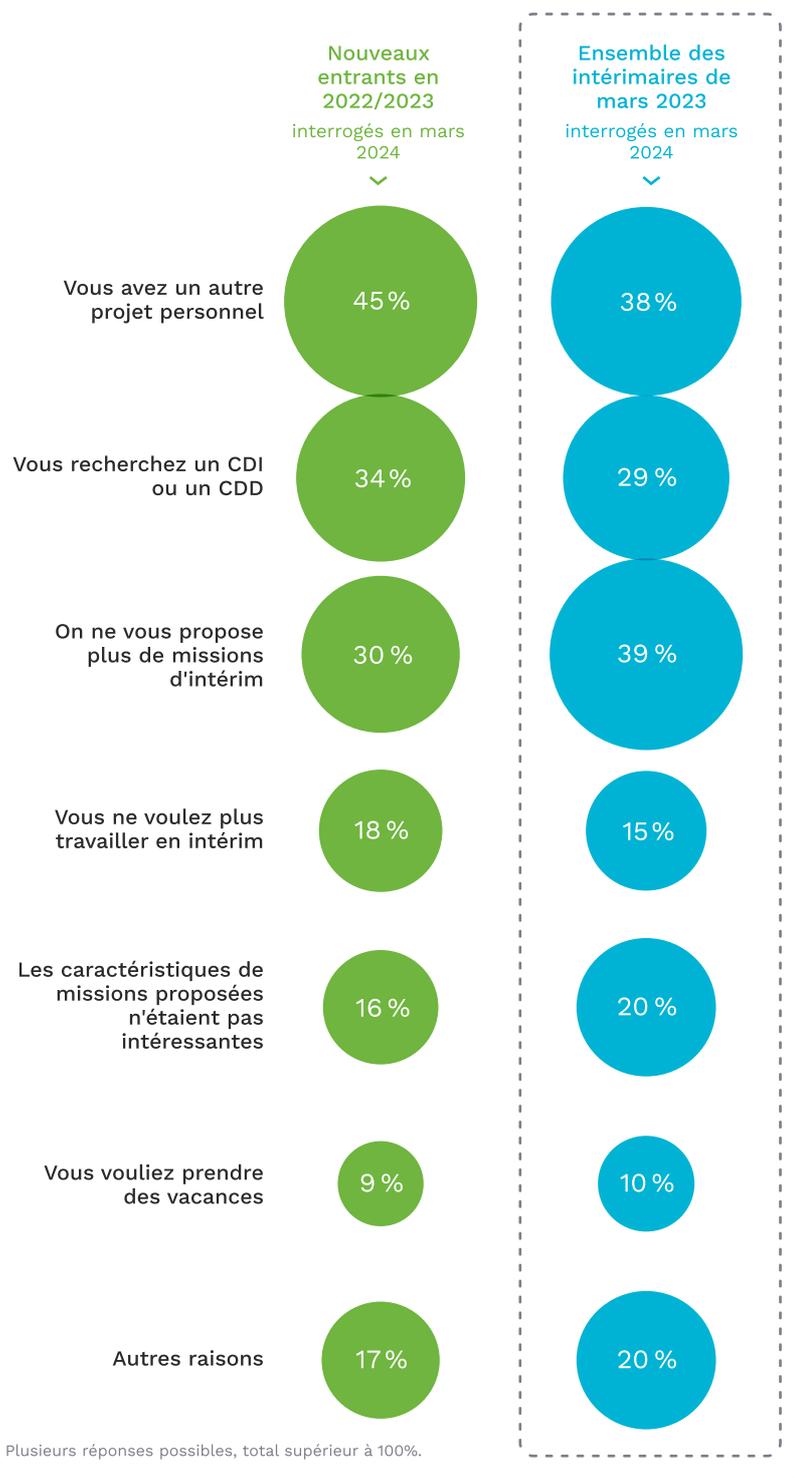
Le manque de missions l'emporte cette année comme raison de sortie de l'intérim auprès de l'ensemble des intérimaires

QUESTION

Vous n'êtes plus intérimaire. Est-ce parce que...?

Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Les nouveaux entrants 2022-2023 expliquent le fait qu'ils ne sont plus intérimaires d'abord par un choix de leur part : ils avaient un autre projet (45%).

Chez l'ensemble des intérimaires, le projet personnel est également mis en avant mais c'est le fait qu'on ne leur propose plus de missions d'intérim qui l'emporte cette année (39%, +9 pts).

Le fait de rechercher un contrat plus durable, en CDI ou CDD est également une raison souvent citée pour expliquer sa sortie d'intérim.

Contact

contact@observatoire-interim-recrutement.fr

Tel : 01 55 07 85 61

Fax : 01 55 07 85 86

www.observatoire-interim-recrutement.fr

OBSERVATOIRE DE
L'**I**NTÉRIM ET
DU **R**ECRUTEMENT